

DELIBERATION CA083-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n°2025-024 du 20 février 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier LAIGNEAU ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 04 décembre 2025 ;

Objet de la délibération : Budget initial 2026 - vote

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 11 décembre 2025, le quorum étant atteint, arrête :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 073 ETPT, dont 1 610 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 463 ETPT hors plafond d'emplois législatif
-
- 199 105 956 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 164 631 187 € personnel
 - 28 257 758 € fonctionnement
 - 6 217 011 € investissement
- 204 202 095 € de crédits de paiement dont :
 - 164 631 187 € personnel
 - 31 532 160 € fonctionnement
 - 8 038 748 € investissement

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 17 décembre 2025

- 194 121 281 € de prévisions de recettes
- - 10 080 814 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 10 063 943 € de variation de trésorerie
- - 3 892 932 € de résultat patrimonial
- - 984 308 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 3 447 697 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le budget initial 2026 est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 28 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services*

Olivier LAIGNEAU

Signé le 15 décembre 2025

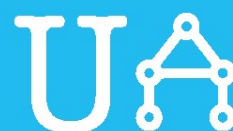
La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 17 décembre 2025



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

BUDGET INITIAL 2026



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 11 décembre 2025



« La note de présentation de l'ordonnateur a pour objet d'éclairer les membres de l'organe délibérant (Conseil d'Administration) sur les raisons et les conséquences des décisions soumises à leur vote »

Références réglementaires :

- Code de l'éducation – article R719-64 à 72 concernant les modalités de préparation du budget
- Décret relatif au régime financier des EPSCP bénéficiant des RCE (décret 2008-618)
- Décret GBCP 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié
- Arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP et EPST
- Article R. 719-109 du code de l'éducation définissant la **procédure de retour à l'équilibre financier**



Table des matières

Introduction.....	5
I- Lexique.....	7
II- Méthodologie	8
III Les Conditions de Retour à l'Equilibre budgétaire (CRE).....	9
1- Un atterrissage 2025 plus favorable que prévu aux CRE.....	9
2- Un budget initial 2026 qui traduit le respect par l'établissement des mesures engagées au titre des CRE en dépit d'un fort impact des mesures exogènes	10
3- Une trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre qui s'affirme progressivement sur le fondement d'hypothèses prudentielles	13
IV- Les prévisions de recettes	17
<i>Eléments généraux</i>	<i>17</i>
<i>Les recettes de RECHERCHE :</i>	<i>19</i>
<i>Les recettes de FORMATION :.....</i>	<i>20</i>
<i>Les recettes en synthèse.....</i>	<i>22</i>
V- Les prévisions de dépenses	23
5-1 La masse salariale.....	23
A - <i>Des facteurs exogènes liés aux mesures réglementaires, dont les principales mesures ci-dessous</i>	<i>23</i>
B - <i>Des décisions propres à l'établissement qui permettent d'assurer une maîtrise de la masse salariale</i>	<i>23</i>
5-2 Le fonctionnement	26
5-3 L'investissement.....	29
<i>Les dépenses en synthèse.....</i>	<i>32</i>
VI- Analyse des tableaux budgétaires soumis au vote du conseil d'administration	32
Tableau 1 : Plafond des emplois.....	32
Tableau 2 : Autorisations budgétaires 2026.....	37
Tableau 3 : Dépenses et recettes par destination et origine (pour information)...	37
Tableau 4 : Équilibre financier.....	38
Tableau 5 : Les opérations pour compte de tiers (pour information).....	38
Tableau 6 : Situation patrimoniale.....	38
Tableau 7 : Le plan de trésorerie (pour information).....	39
Tableau 8 : Opérations liées aux recettes fléchées (pour information).....	39

Tableau 9 (pour information)	40
En synthèse.....	40
VI- Soutenabilité du budget.....	40
 Le solde budgétaire.....	40
 La trésorerie de l'établissement	40
 Le fonds de roulement de l'établissement.....	41
 Le résultat comptable	42
 Le taux de rigidité de masse salariale	42
 En synthèse.....	43

Introduction

L'Université d'Angers demeure dans une phase de tension budgétaire inédite, due principalement à une crise de croissance. Celle-ci était toutefois prévisible. La sous-dotation historique de l'établissement - désormais objectivée (données P2CA, rapport IGESR 2025) - et son aggravation depuis plusieurs années avec l'augmentation constante des effectifs étudiants sans compensation de moyens à due concurrence de cette croissance conduisent aujourd'hui l'UA à fragiliser un peu plus chaque année sa trésorerie.

La gouvernance en place depuis mars 2024 a, dès son installation, pris la mesure de ces difficultés. Cela s'est traduit par la tenue d'un premier débat budgétaire en juin 2024, la demande d'un accompagnement par l'IGESR - qui a achevé sa mission en juin dernier -, l'activation de tous les leviers politiques du territoire et le lancement d'un plan de retour à l'équilibre (PREB) en décembre 2024. Le compte financier 2024 en défaut sur l'un des trois critères de soutenabilité budgétaire prévu par le décret financier du 2 décembre 2024 a naturellement conduit l'établissement vers le vote de conditions de retour à l'équilibre (CRE) qui concrétisent les démarches initiées dans le PREB et qui ont reçu l'avis conforme du Rectorat.

Très concrètement, des mesures drastiques ont été prises en 2025, avec une réduction importante des budgets de fonctionnement, la non-reconduction de presque 20 postes de BIATSS, l'aterisation des postes d'enseignants-chercheurs et la réduction à minima de l'investissement de sorte à structurer une trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de 3 ans.

Le présent document propose, pour l'année 2026, la poursuite et l'intensification du travail entamé en 2024, qui a permis dès 2025 d'obtenir des résultats très significatifs avec notamment un solde budgétaire d'atterrissage amélioré de 6 millions d'euros par rapport au budget initial. Outre la poursuite des mesures déjà en place (campagne d'emploi 2026 très réduite, non renouvellement de contrats, fonctionnement et investissement en retrait par rapport aux besoins liés à l'activité, pilotage budgétaire restructuré...), ce budget 2026 intègre des approches à moyen et long terme visant au rétablissement budgétaire durable de l'établissement. Il doit ainsi se comprendre comme une étape d'une trajectoire 2026-2030 visant l'optimisation de nos dispositifs internes et la structuration d'un modèle d'activité plus soutenable.

Pour autant, cette trajectoire s'annonce particulièrement complexe pour l'établissement et pour ses personnels, l'Université d'Angers fonctionnant – comme le rappelle le rapport 2025 de l'IGESR – en mode dégradé en matière de qualité de service public rendu, de conditions de travail et d'entretien de ses équipements. Complexe, aussi, puisque cette situation difficile est aggravée par des décisions gouvernementales qui imposent à l'établissement des dépenses supplémentaires imprévues - CAS pension et protection sociale complémentaire - sans compensation intégrale, voire sans aucune compensation. Ces deux mesures représentent, au total, 1,6 million d'euros de dépenses supplémentaires non compensées, en année pleine, pour l'Université d'Angers ; mesure qui ont pour effet de fausser la trajectoire de retour à l'équilibre.

De surcroît, l'Université d'Angers, victime de ces mesures qui alourdissent ses charges observe également un retard conjoncturel des départs en retraite, ce qui ralentit sa trajectoire de retour à l'équilibre et fragilise encore davantage ses missions de recherche, d'enseignement et creuse sa dette technique faute d'investissement. Dans cette perspective, elle continuera de mettre en évidence avec vigueur la sous-dotation historique de l'établissement pour obtenir sa correction.

Ce document met en avant la maîtrise de la masse salariale au sein de l'université, reflet d'une gestion rigoureuse et responsable des ressources. Il devient urgent de revoir le modèle d'allocations des moyens aux universités afin que l'établissement soit soutenu légitimement dans sa dynamique de développement.

Françoise Grolleau, présidente de l'université d'Angers

I- Lexique

Lexique

AE : Autorisation d'engagement
ALM : Angers Loire Métropole
ARS : Agence régionale de santé
ASM :
ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BI : Budget Initial
BIATSS : personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens Sociaux et de Santé
BR : Budget Rectificatif CA : Conseil d'Administration
BUT : bachelor universitaire de technologie
CAF : capacité d'autofinancement
CAS pension : compte d'affectation spéciale pension
CE : campagne d'emploi
CF : compte financier
CP : Crédit de paiement
CPER : Contrat de plan état région
CVEC : Contribution à la vie étudiante et de campus
DGESIP : direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DOB : débat d'orientation budgétaire
ECER : enseignant chercheur contractuel
EPSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST : Etablissement public à caractère scientifique et technique
ESAS : Enseignant du Second degré Affecté dans l'enseignement Supérieur
ETPT : équivalent temps plein travaillé
FDR : Fonds De Roulement
GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique (décret 2012-1246)
GVT : Glissement Vieillesse et Technicité
HC : heures complémentaires
IAF : insuffisance d'auto-financement
IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
IGESR : inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
MAST : maître de conférences associé
MCF : maître de conférences
MCUPH : maître de conférences des universités – praticien hospitalier
MESR : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MS : masse salariale
PAST : professeur associé
PEDR HU : prime d'encadrement doctoral et de recherche hospitalo-universitaire
PREF : plan de retour à l'équilibre financier
PUPH : professeur des universités – praticien hospitalier
PRAG : professeur agrégé de l'enseignement du second degré
RAP : Reste A Payer
RCE : Responsabilités et compétences élargies
RE : Recette (encaissement)
RIPEC : régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
SIRH : système d'information des ressources humaines
SB : Solde Budgétaire
SCSP : Subvention pour Charges de Service Public

II- Méthodologie

Procédure d'élaboration budgétaire

La note de l'ordonnateur a pour objet la présentation des éléments constitutifs du Budget Initial (BI) 2026. Elle doit éclairer les administrateurs sur les délibérations budgétaires soumises à leur vote en commentant notamment les plafonds d'emploi, les autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) prévus pour 2026 ainsi que les recettes (RE) attendues. Elle doit expliciter les orientations, activités et priorités proposées dans le cadre de ce nouveau budget. Enfin, cette note doit analyser la soutenabilité du budget à l'échelle infra-annuelle et annuelle de l'exercice considéré et également sur un horizon pluriannuel.

D'un point de vue méthodologique, les étapes correspondant à l'élaboration du BI 2026, ont été les suivantes :

- Juin 2025 : [Les Conditions de retour à l'équilibre budgétaire](#) (CRE) sont validées par le Conseil d'Administration du 12 juin 2025, dans un contexte de dégradation des indicateurs de soutenabilité entre le compte financier 2024 et le budget rectificatif 2025. Une trajectoire pluriannuelle à 3 ans, à compter de 2026, doit conduire l'établissement à respecter ces 3 indicateurs à l'horizon 2029. Entamée en 2025, cette trajectoire se traduit fortement dans le BI 2026
- Juillet 2025 : [lettre de cadrage](#) transmis aux composantes, services et directions, avec, en annexe, une maquette budgétaire et un modèle de note stratégique à 3 ans
- Septembre 2025 : retour des maquettes et des notes stratégiques composantes, directions et services, consolidation
- Octobre/novembre 2025 : [conférences budgétaires](#) avec l'ensemble des composantes, directions et services ; échanges techniques avec le rectorat, transmission de la liasse budgétaire. Approbation par le CA de la CE 26
- Décembre 2025 : [commission des finances](#) le 8 et [Conseil d'Administration](#) le 11 – présentation du projet de budget initial 2026 et note de l'ordonnateur

III Les Conditions de Retour à l'Equilibre budgétaire (CRE)

1- Un atterrissage 2025 plus favorable que prévu aux CRE

Les mesures prises au titre des Conditions du CRE cette année, initiées pour certaines dès le lancement du PREB 2024, se traduisent par un atterrissage 2025 plus favorable que la prévision de budget initial, en témoigne le solde budgétaire très fortement contracté pour être ramené à - 6.4 M€ au lieu des - 16.2 M€ prévus au BI 2025 et au -12 M€ prévus au BR 2025.

Par rapport au compte financier 2024, le solde budgétaire se dégrade, de - 2.1 M€, alors même que l'établissement a dû continuer à absorber des mesures nouvelles, au-delà des mesures Guérini désormais soclées totalement en dépenses, à savoir la hausse du CAS Pensions, ainsi que le traditionnel effet du GVT, soit globalement près de 2.7 M€. Sans ces mesures exogènes, l'établissement aurait amorcé un rétablissement plus rapide de sa trajectoire, sous l'effet des actions volontaristes prévues dans les CRE.

Parmi ces mesures, il convient de souligner l'effet significatif des mesures portant sur la masse salariale et sur le fonctionnement.

Sur la masse salariale :

- Une consommation du plafond d'emploi établissement qui s'établit à 2069 ETPT, soit -22 ETPT par rapport au BI 2025, sous l'effet des mesures suivantes :
 - Non reconduction de 20 postes sur le 2^{ème} semestre 2025 :
 - 4 postes occupés par des personnels titulaires, suite départs en retraite (2) ou disponibilité temporaire (1) et mutation (1) ;
 - 1 poste d'apprenti ;
 - 15 postes occupés par des agents en CDD.
 - L'application d'une vacance de 3 mois sur l'ensemble des postes devenant vacants.
 - L'attention portée par les composantes et les services sur l'offre de formation - notamment sur l'année 2024/2025 - concernant le nombre et l'adaptation en cours d'année de groupes de TD, permet de constater une baisse notable des heures complémentaires et vacations en fin d'année 2025, à hauteur de -383 k€ par rapport au BR 2025.
- Cette tendance à la baisse se confirme en 2026, avec un plafond d'emploi initial en baisse de 38 ETPT entre le BI 2025 et le BI 2026, soit près de 2 % de diminution. Cette diminution en BI est consécutive aux mesures rappelées ci-avant, qui sont poursuivies en 2026, mais également à une campagne d'emploi 2026 très restreinte, tant en termes de schéma d'emploi (hors postes financés) qu'en terme financier, avec une économie prévisionnelle de 1.6 M€ (voir supra).

Sur le fonctionnement :

La prévision d'exécution 2025, à hauteur de 30 M€, est en recul de -5.1 M€ par rapport au BI 2025, et de 5 M€ par rapport au BR 2025, fruit entre autres d'un travail très fin sur le suivi d'exécution, désormais infra-annuel, comme l'établissement s'y était engagé.

C'est aussi la résultante d'un début d'année marqué par les services votés, ayant fortement ralenti les dépenses, qui, par choix de maîtrise, n'ont pas fait l'objet d'un rattrapage par la suite.

Par ailleurs, de nombreux postes de dépenses ont fait l'objet d'actions (sur les marchés de maintenance, nettoyage, gardiennage, analyse des bons de commande hors forfait...) et de réformes structurelles, à titre d'exemple :

- Révision de la délibération du CA sur la prise en charge des remboursements des frais de mission ;
- Application stricte de la délibération du CA relative aux frais de bouches.

L'atterrissage 2025 est résumé dans le tableau ci-après.

en M€	BI 2025	BR 1 2025	Atterrissage 2025
Produits	190,1	192,0	191,8
<i>dont SCSP</i>			150,1
Quote-part subvention	7,9	8,1	8,1
Charges de personnel	161,4	160,2	159,5
Charges de fonctionnement (y/c taxe sur les salaires)	35,3	35,0	30,2
Dotation aux amortissements	10,9	11,1	11,3
Résultat	-9,7	-6,3	-1,2
CAF	-6,6	-3,3	2,0
INVESTISSEMENT	12,2	12,3	9,0
Ressources Inv	10,7	10,7	7,7
Variation du FDR	-8,1	-4,9	1,1
Fonds de roulement	4,3	4,7	10,7
FDR > 15 jours	8	9	20
Trésorerie	12,1	10,0	15,9
CP hors investissement par jour	0,5	0,5	0,5
Trésorerie > 30 jours	22	18	30
Rigidité masse salariale < 83%	85%	83%	83%
Solde budgétaire	-16,3		-6,4

2- Un budget initial 2026 qui traduit le respect par l'établissement des mesures engagées au titre des CRE en dépit d'un fort impact des mesures exogènes

La soutenabilité du budget 2026 doit s'examiner au regard des mesures mises en place en 2025 dans le cadre du vote du CRE, mais aussi de la trajectoire pluriannuelle, dont l'année 2026 est la 1^{ère} année pleine de mise en œuvre.

La principale mesure de rétablissement de l'équilibre budgétaire s'attache à améliorer le ratio de rigidité de la masse salariale, tout en détériorant le moins possible la capacité de l'établissement à remplir ses missions confiées par le code de l'éducation, à travers une mesure très volontariste de contractualisation des postes enseignants ou BIATSS devenant vacants.

Ainsi, en 2026, les simulations prévoyaient, sur la base d'hypothèses d'âge de départ en retraite en 2025, une réduction de la masse salariale en année pleine 2026 de 4 M€. En réalité, les départs prévus n'ont pas été réalisés en raison du choix individuel des agents s'expliquant notamment par les incertitudes liées au contexte de la réforme des retraites, ramenant l'hypothèse initiale à une diminution de masse salariale effective de 2.2 M€. Cette révision à la baisse de la principale mesure d'économie de masse salariale du CRE sera compensée en 2026 par des ajustements complémentaires sur la masse salariale, sur le fonctionnement et sur les recettes.

La contraction budgétaire de la masse salariale se poursuit en 2026 en mobilisant également l'ensemble du bloc de mesures prévues au CRE.

L'établissement continue, dans ses projections du BI 2026, à intégrer une mesure de report des recrutements après vacances de 3 mois.

De même, au-delà des mesures prévues au CRE, la campagne d'emploi a conduit à geler des postes. Certains recrutements sont suspendus (IUT, SCDA, Polytech, service juridique...), ce qui permet de présenter un BI 26 en retrait par rapport au BI 25 (voir supra).

En outre, la mesure relative à l'optimisation des moyens de l'administration, qui n'est pas chiffrée au BI, sera bien mise en œuvre en 2026. Il n'apparaissait en effet pas sincère budgétairement de chiffrer une mesure qui interviendra au fil de l'eau au cours de l'année 2026, à savoir le remplacement de vacances non connues à ce stade. A titre d'exemple, l'établissement vient de prendre connaissance de deux départs dans une direction centrale, dont il a déjà été indiqué qu'au regard des arbitrages relatifs à la priorisation de l'activité et des missions, ils ne seront pas remplacés.

La trajectoire des dépenses de fonctionnement, prévue pour 2026 à hauteur de 31.6 M€ (hors taxes sur les salaires) est quant à elle conforme au CRE à hauteur de 31.5 M€. A titre d'illustration, l'établissement s'est engagé depuis plusieurs années sur une maîtrise très forte de ses dépenses de fluides, ce qui permet de contenir l'augmentation de ce poste de dépenses. Comme indiqué infra, l'année 2025 a permis de passer en revue de nombreuses dépenses, en particulier des marchés revus au plus juste (nettoyage...). Cette optimisation des marchés sera poursuivie en 2026 à l'appui d'un projet d'intégration de certains marchés dans la centrale d'achats d'Angers Loire métropole.

Sur l'investissement, au regard des graves difficultés rencontrées cette année, et de la dette technique qui se creuse, l'établissement a inscrit un budget d'1 M€ ; en complément des seuls investissements financés. Ce budget devrait permettre d'améliorer très légèrement notre GER, et de traiter les investissements urgents à l'exercice fondamental de l'activité de l'établissement.

Au-delà des mesures d'économies du CRE l'amélioration du pilotage budgétaire de l'établissement est rendue possible par la structuration d'outils de pilotage innovants :

- **La mise en place d'un « préciput » permettant de garantir le financement des dépenses de structure de l'établissement** : L'instauration d'un prélèvement sur les recettes propres non fléchées (notamment la formation continue, l'apprentissage et la taxe d'apprentissage), d'un taux forfaitaire de 10 %, permet de couvrir une partie des dépenses de structure de l'établissement. Ce

préciput fera l'objet d'une réévaluation dans le cadre du PREF afin d'évaluer le réel des charges de structure portées directement par l'établissement.

- **La mise en place d'une clause de sauvegarde** - consistant à appliquer un abattement linéaire minimum de 0,75 % sur les enveloppes allouées aux composantes, services et directions - permet un ajustement budgétaire immédiat de sorte à tenir la trajectoire du CRE. Celle-ci conduit en outre à instaurer un dialogue d'amélioration continue et de performance avec les entités au moyen d'une boîte à outils d'instruments d'optimisation de leurs dépenses.
- **Une ouverture prudentielle de crédits** : une ouverture des crédits aux services dépensiers à hauteur de 70 % - et non plus 100 % comme actuellement - et un complément de 30% qui sera débloqué au second semestre de sorte à préserver le niveau de trésorerie de l'établissement. Cette mesure permet de ne plus prévoir, au titre du BI, des crédits afin de faire face aux imprévus.

L'application de l'ensemble de ces actions – conjoncturelles comme structurelles – est affectée par des mesures exogènes impactant la masse salariale, au risque de neutraliser les efforts précités engagés par l'établissement, avec un impact fort sur les ratios prudentiels.

La prévision 2026 est résumée dans le tableau ci-après.

<u>en M€</u>	BI 2025	BR 1 2025	Atterrisage 2025	CRE 2026	B1 2026
Produits	190,1	192,0	191,8	195,9	195,2
dont SCSP			150,1	148,5	148,4
Quote-part subvention	7,9	8,1	8,1	8,1	7,8
Charges de personnel	161,4	160,2	159,5	156,8	162,5
Charges de fonctionnement (y/c taxe sur les salaires)	35,3	35,0	30,2	33,7	33,6
Dotation aux amortissements	10,9	11,1	11,3	11,1	10,7
Résultat	-9,7	-6,3	-1,2	2,5	-3,9
CAF	-6,6	-3,3	2,0	5,5	-1,0
INVESTISSEMENT	12,2	12,3	9,0	10,0	8,0
Ressources Inv	10,7	10,7	7,7	13,5	5,6
Variation du FDR	-8,1	-4,9	1,1	3,5	-3,4
Fonds de roulement	4,3	4,7	10,7	9,6	7,3
FDR > 15 jours	8	9	20	18	13
Trésorerie	12,1	10,0	15,9	9,5	5,9
CP hors investissement par jour	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Trésorerie > 30 jours	22	18	30	18	11
Rigidité masse salariale < 83%	85%	83%	83%	80%	83%
Solde budgétaire	-16,3		-6,4	-1,4	-10,1

Afin de s'assurer du bon respect des engagements pris dans le cadre du CRE, de la sincérité et de la qualité du pilotage budgétaire mis en place, l'établissement assure un suivi de la trajectoire en neutralisant les facteurs exogènes d'augmentation des dépenses. Il est dans ce cadre important de souligner l'effet direct des mesures prises par l'établissement.

- Dans ces hypothèses, plusieurs dépenses ont été neutralisées de la manière suivante :
 - CAS pension retirés des dépenses de masse salariale à hauteur de 100 % de la dépense, soit 2 260k€ ;

- PSC (dont prévoyance), dépense retirée de la masse salariale à hauteur de 157k€, soit la quote-part prévisionnelle 2026, sous toute réserve de la décision établissement qui devra être prise au plus tard le 17 décembre 2026 ;
- Par ailleurs, la recette de SCSP a été actualisée à hauteur de 148 686k€ soit une baisse de - 904k€ (compensation CAS pension).

Le suivi 2026 de la trajectoire du CRE hors mesures nouvelles exogènes est résumé dans le tableau ci-après.

<small>en M€</small>	BI 2025	BR 1 2025	Atterrissage 2025	CRE 2026	B1 2026
Produits	190,1	192,0	191,8	195,9	194,3
<i>dont SCSP</i>			150,1	148,5	147,5
Quote-part subvention	7,9	8,1	8,1	8,1	7,8
Charges de personnel	161,4	160,2	159,5	156,8	160,1
Charges de fonctionnement	35,3	35,0	30,2	33,7	33,6
Dotation aux amortissements	10,9	11,1	11,3	11,1	10,7
Résultat	-9,7	-6,3	-1,2	2,5	-2,4
CAF	-6,6	-3,3	2,0	5,5	0,5
INVESTISSEMENT	12,2	12,3	9,0	10,0	8,0
Ressources Inv	10,7	10,7	7,7	13,5	5,6
Variation du FDR	-8,1	-4,9	1,1	3,5	-1,9
Fonds de roulement	4,3	4,7	10,7	9,6	8,8
FDR > 15 jours	8	9	20	18	16
Trésorerie	12,1	10,0	15,9	9,5	7,4
CP hors investissement par jour	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Trésorerie > 30 jours	22	18	30	18	14
Rigidité masse salariale < 83%	85%	83%	83%	80%	82,41%
Solde budgétaire	-16,3		-6,4	-1,4	-8,6

En neutralisant les mesures nouvelles exogènes à l'établissement, deux indicateurs sont rétablis dès 2026 dans les limites prudentielles ; la trésorerie reste à consolider sur les années suivantes conformément au CRE.

3- Une trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre qui s'affirme progressivement sur le fondement d'hypothèses prudentielles

Afin de rester conforme aux CRE et d'assurer le retour de l'établissement dans une situation budgétairement équilibrée et soutenable à long terme pour préserver son activité, la trajectoire pluriannuelle a été mise en jour en tenant compte des déterminants précités de 2025 et 2026 et de l'impératif de sincérité budgétaire.

Les principales modifications opérées dans les hypothèses de mise à jour de la trajectoire budgétaire sont les suivantes :

1- En recettes :

La **recette de SCSP** est modifiée comme suit sur les années 2026 à 2030 :

- Le versement du COMP 2025 (1^{er} versement de la vague 3 du COMP) est soclé sur les années suivantes, à hauteur de 1 382 k€, pour faire suite aux échanges entre la gouvernance et le ministère ;
- Les versements du COMP 25/27 ont été intégrés : +1 M€ en 2026 et +700 K€ en 2027 ;
- Une absence d'augmentation de la SCSP socle prudentielle en considération du contexte budgétaire national actuel, soit l'anticipation de la fin l'augmentation continue qu'a connu la SCSP ces dernières années ;
- L'ajout des mesures gouvernementales et contractuelles spécifiques incluses pour la durée prévue : InclUA, LPR...

Les **recettes de formation** font l'objet d'une augmentation raisonnable de 1% / an, en deçà de la constatation des années précédentes, qui ressortait à 5 %, afin de prendre en compte l'hypothèse de stabilisation des effectifs étudiants. Par ailleurs, elles incluent, conformément aux recommandations du rapport 2025 de l'IGESR un ajustement lié aux dépenses réelles du conventionnement de l'établissement avec les EESPIG pour un montant annuel de près de 600 k€.

Les **recettes de la recherche** sont également en hausse, à hauteur de 5 %, afin de prendre en compte l'engagement de l'établissement dans la réponse aux appels à projets de recherche, activité dont l'évolution est en croissance.

Sur les **recettes immobilier et numérique** (CPER, baux...), l'établissement prévoit une augmentation prudentielle de 5 %, hausse mesurée comparativement à la dynamique baissière actuelle, liée au solde de certaines opérations (UFR LLSH...).

Enfin, les autres recettes englobant la CVEC, la taxe d'apprentissage, les remboursements des frais médicaux, les activités lucratives (locations...) sont en très légère hausse de 1 % pour tenir compte des réformes structurelles en cours au sein de l'établissement.

2- En dépenses :

Sur le fonctionnement, la trajectoire prévoit une augmentation en lien avec l'augmentation des recettes fléchées, à hauteur de 1 % des dépenses de fonctionnement actuellement constatées. Par ailleurs, l'établissement souhaite poursuivre l'optimisation de certaines dépenses, en s'engageant, à titre d'illustration dans une démarche de contractualisation avec des collectivités locales partenaires, afin de diminuer le coût des marchés, et envisage une économie, à compter de 2027, de 500 k€.

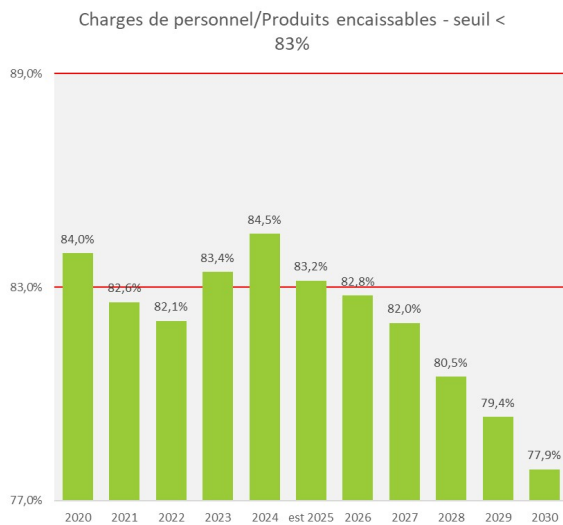
Sur l'investissement, l'établissement poursuit en 2027 et 2028 l'inscription d'une dépense de 1 million fléchée sur les mesures d'investissement d'urgence (liste des investissements voir supra). A partir de 2029, au regard du rétablissement de la trésorerie, la dépense d'investissement est augmentée de 2.2 M€ afin d'atteindre un niveau de GER de 2.7 M€ correspondant au référentiel ministériel.

Les dépenses de masse salariale sont quant à elles diminuées à compter de 2027, en raison de la fin de projets financés (InclUA, Thélème, COMP). S'agissant des mesures des CRE relatives à la contractualisation des départs en retraite et prenant acte du report des départs prévus, le report de ces départs est effectué sur les années 2027 puis 2028. Néanmoins, les prévisions de départ seront à affiner dans des simulations futures.

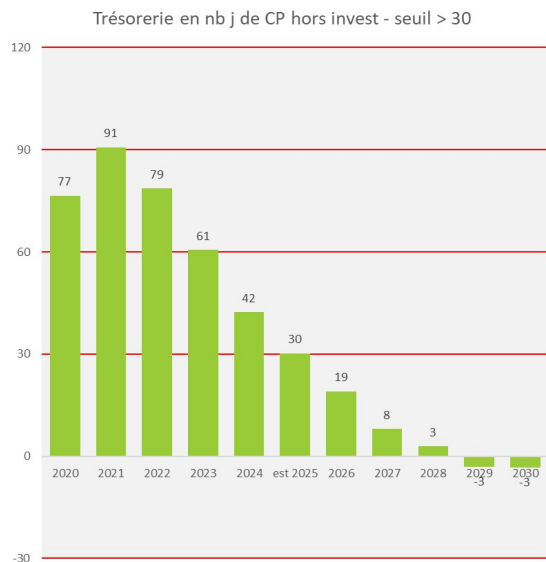
Les nouveaux projets fléchés, en lien avec les augmentations de recettes rappelées ci-avant, génèrent des dépenses de personnels bien prises en compte, à partir du ratio constaté actuellement sur ces recettes fléchées.

Les dépenses du personnel sont par ailleurs augmentées en 2027 de la PSC en année pleine, ainsi que du GVT solde à hauteur de 750 k€, puis 700 k€ en 2028.

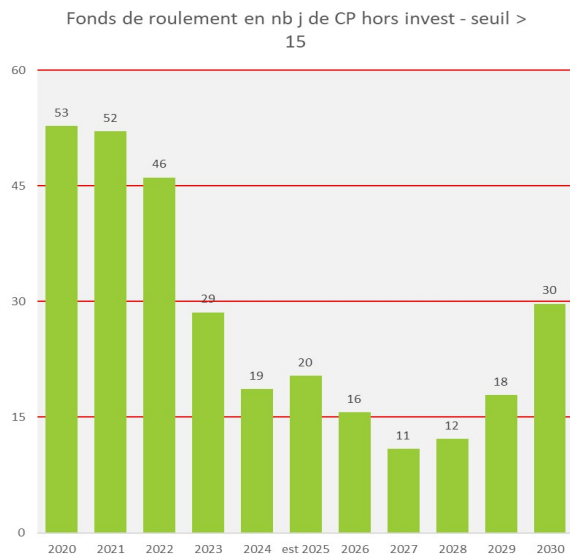
Sur la base de ces hypothèses, la trajectoire pluriannuelle intégrant l'ensemble des mesures endogènes et exogènes est désormais la suivante :



Le **ratio Dizambourg** se rétablit en 2026, en raison notamment d'une augmentation des recettes (2^{ème} tranche du COMP dans la SCSP).

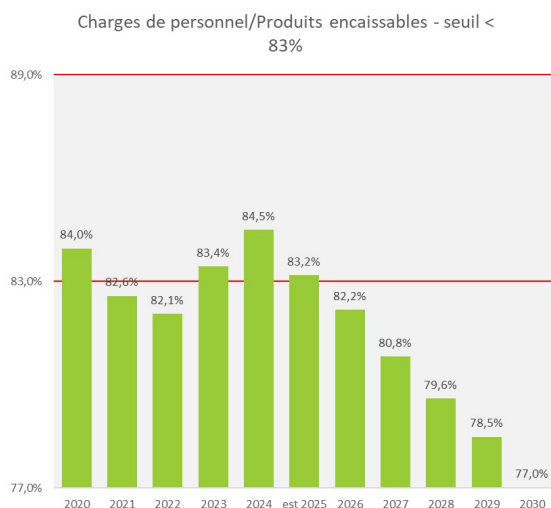


La trajectoire de la **trésorerie** reste complexe et continue de se dégrader, au regard du niveau baissier de ces 4 dernières années (impact consécutif de 40M€ sur la trésorerie). Il convient de préciser que l'hypothèse initiale de croissance de la SCSP prévue au CRE voté en juin n'est ici pas retenue, à la suite des orientations prudentielles du rectorat, ce qui conduit à allonger la trajectoire de rétablissement de la trésorerie.

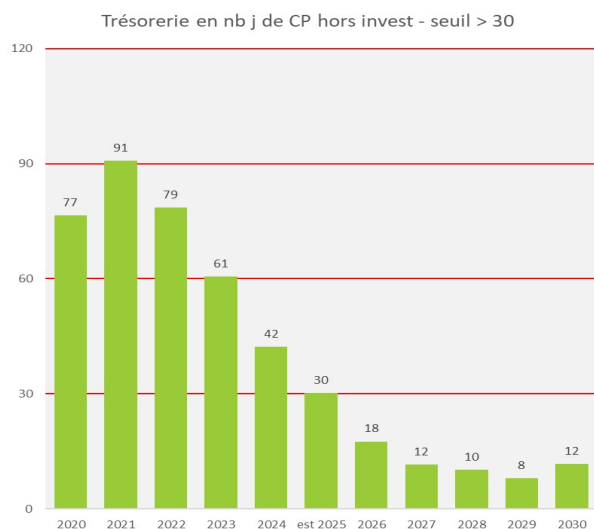


Le **fonds de roulement** s'améliore en 2028 et surtout en 2029, année durant laquelle il revient au-dessus du niveau prudentiel.

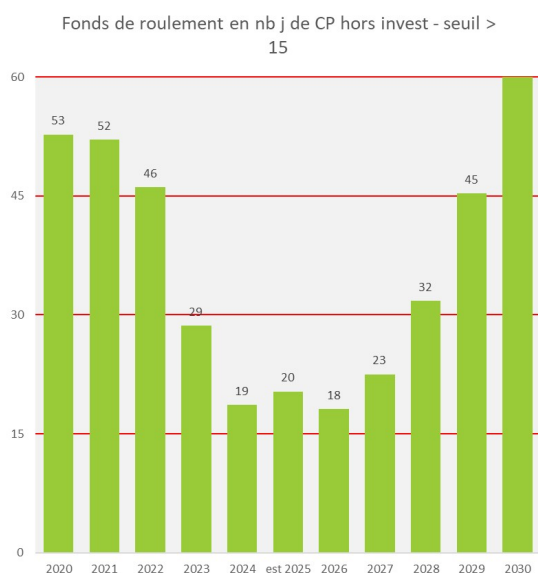
Par souci de sincérité budgétaire, l'établissement effectue un suivi des CRE en neutralisant l'effet des mesures exogènes nouvelles, en indiquant des recettes à hauteur des dépenses (CAS Pensions, PSC). La neutralisation de ces dépenses imprévues et imposées souligne la pleine maîtrise du pilotage budgétaire de l'établissement et de ses engagements. La trajectoire pluriannuelle initiale s'étire sous l'effet des décalages de départs à la retraite mais se confirme avec un rétablissement des trois critères prudentiels en 2029.



S'agissant du **taux Dizambourg**, la trajectoire de rétablissement s'améliore plus rapidement.



S'agissant de la **trésorerie**, la situation continue de se dégrader, mais moins rapidement. La situation reste fragile sur l'ensemble de la période.



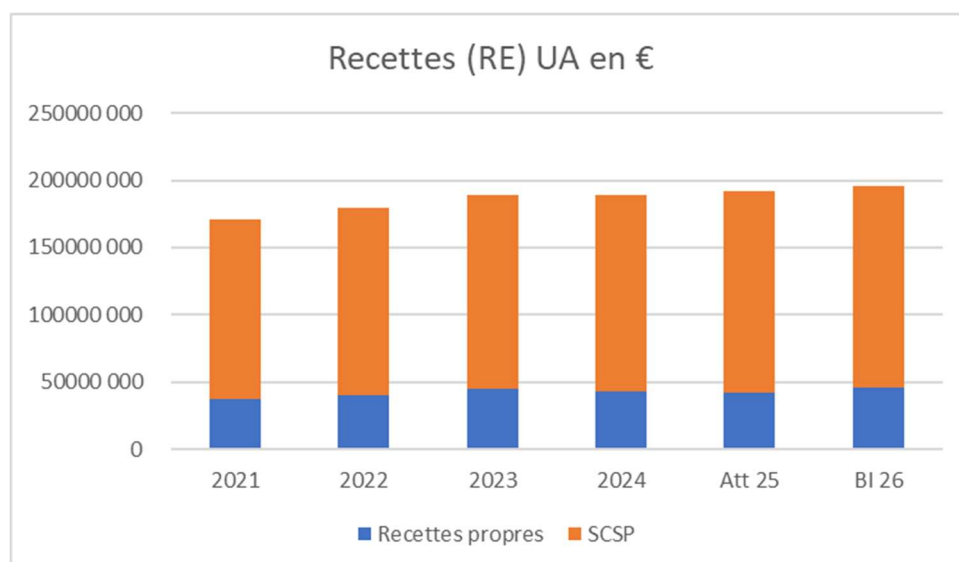
L'atterrissage favorable de 2025 continue de produire ses effets sur les années suivantes, permettant de maintenir ce ratio au-dessus du niveau prudentiel.

IV- Les prévisions de recettes

Éléments généraux

Les recettes¹ prévisionnelles de l'établissement s'élèvent dans leur globalité à 195 M€, à l'identique du BI 2025, en légère augmentation par rapport à l'atterrissage 2025.

¹ Au sens de la GBCP, c'est-à-dire les recettes en encaissement (RE)



La subvention pour charge de service public :

La SCSP représente **75%** des recettes de l'établissement en 2025, sans changement par rapport à 2024. S'agissant du prévisionnel 2026, et compte-tenu du caractère incertain de la pré-notification 2026, la SCSP représente **76 %** des recettes de 2026.

Par un courrier du 17 novembre 2025, la rectrice a transmis les consignes de la DGESIP, dans le cadre de la construction budgétaire 2026. Ainsi, l'hypothèse de subvention pour 2025 à inscrire au BI doit être égale au dernier montant de la SCSP notifiée, c'est-à-dire la notification intermédiaire de juin 2025, soit **149 003 093 €** ajustée de la manière suivante :

- Majorée d'une compensation au titre du CAS Pensions et de la Protection Sociale Complémentaire, à hauteur de 40 % du surcote du CAS pensions, soit + **904 k€**, ainsi que de l'extension en année pleine des chaires de professeurs juniors 2025, soit + **43 872 €**, ainsi que de la revalorisation des contrats doctoraux, soit + **90 k€**.
 - A noter : en dépenses, l'établissement doit intégrer un surcote de 2,2 M€ au titre du CAS Pensions et de 185 k€ estimés au titre de la PSC. Ainsi, la compensation de ces deux mesures décidées au niveau national se situe en réalité à 38 %.
- Minorée de toutes les mesures non pérennes, dites « actions spécifiques », dont les COMP, ceci à titre conservatoire. Il est précisé que ces actions spécifiques seront traitées dans les notifications initiales et intermédiaires en 2026. Lors de la notification intermédiaire 2025, ces actions spécifiques représentaient **3 126 317 €**.

Dès lors, en application de ces consignes, la SCSP prévisionnelle 2026 à inscrire au BI 26 devrait s'établir à hauteur de 146 914 648 €, soit en retrait de – 2.1 M€.

Cependant, l'établissement a fait le choix d'intégrer à cette première évaluation, des crédits ayant fait l'objet de conventions ou d'engagements juridiquement contraignants de la part du ministère afin de renforcer la sincérité du budget, qui s'impose tant en dépenses qu'en recettes. Il s'agit des opérations suivantes :

- Projet InclUA à hauteur de 656 583 € ;
- Conventions IUF à hauteur de 105 000 € ;
- Compensation du dispositif Santé Psy Etudiant, à hauteur des dépenses

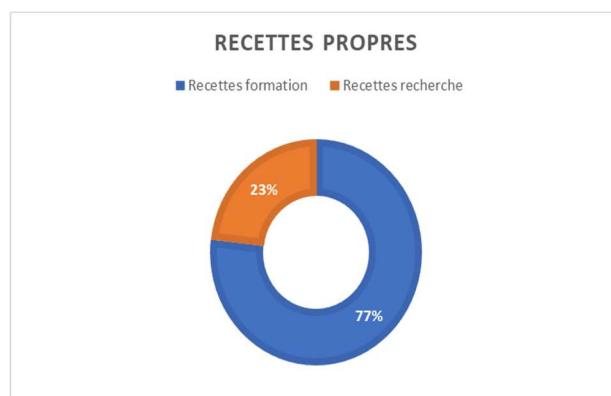
- prévisionnelles 2025, soit 350 000 €.
- Le don du corps à hauteur de 182 000 €,
- Le financement complémentaire au titre du BUT GACO pour 225k€.

Ainsi, dans le tableau 2, partie recettes par origine, la SCSP prévisionnelle s'établit à **148 433 k€**.

Les recettes propres :

Au-delà de la SCSP, l'université finance ses activités par des **recettes propres** à hauteur de 24%. La part des ressources propres est en augmentation depuis plusieurs années (+ 5 points en 8 ans). Cela s'explique par le dynamisme de l'établissement à trouver des financements extérieurs et également par les gains liés à la formation professionnelle. Toutefois, par souci de sincérité et en considération d'un budget plus contraignant de la politique de formation professionnelle et continue, l'année 2026 marque un pas dans cette progression, en particulier sur les recettes de formation continue et les subventions.

Les recettes propres se répartissent en plusieurs catégories selon qu'elles proviennent de partenariats « Recherche » ou qu'elles soient d'origine liée à la « Formation ». La part la plus importante (77%) regroupe les recettes dites de « formation » mais cette grande catégorie regroupe plusieurs recettes de natures différentes qui seront présentées ci-dessous.



Les recettes de RECHERCHE :

M€	2021	2022	2023	BI24	att24	2025	att25	BI 2026
Valorisation	1,04	1,05	1,16	0,50	0,89	0,75	0,74	0,76
ANR hors investissements d'avenir	1,28	1,82	2,53	1,58	2,35	1,60	2,13	3,17
ANR investissements d'avenir	0,68	0,74	0,55					0,00
Region	1,96	1,31	3,80	4,28	4,87	3,83	1,41	1,14
Union Européenne	0,90	2,87	3,10	1,14	1,89	2,02	1,17	4,00
Autres recettes Recherche	2,19	3,17	3,10	0,79	2,21	1,22	2,11	1,52
Recettes recherche	8,05	10,96	14,25	8,29	12,22	9,42	7,56	10,60

La réalisation des recettes 2025 est à la baisse, car l'année 2024 fut, comme l'année 2023, importante en termes de versements. Ces versements s'expliquent par des acomptes lors des démarrages CPER Recherche et par les soldes de projets terminés. L'année 2024 fut une année « pivot » sur les périodes de financements CPER. Des projets se sont terminés, d'autres ont commencé, c'est l'activité normale de la Recherche.

Pour le BI 26, on constate une hausse par rapport à l'atterrissage 25 qui s'explique en partie par le solde des opérations CPER/FEDER équipements scientifiques.

Pour exemple, **la région** contribue à 88 projets en cours et représente la première source de financement de la recherche à l'UA en 2025, à hauteur de 1.41M€. Pour 2026, il est noté une diminution des projets financés.

L'Union Européenne finance 27 projets en cours (1.17M€). En 2025 plusieurs projets se sont terminés et le solde est attendu en 2026, ce qui explique la hausse des prévisions de recettes. Il s'agit notamment du solde des opérations CPER financées par le FEDER.

L'Agence Nationale pour la Recherche finance quant à elle 93 projets pluriannuels, avec une prévision d'atterrissage pour 2025 à hauteur de 2.13M€ et pour 2026, 3.17M€. 71 projets ANR ont démarré avant 2025 et se poursuivront en 2026. Lesancements des 22 projets de la campagne ANR 2025 s'étaleront sur la fin de l'année 2025 et le premier trimestre 2026. Le dernier trimestre 2026 bénéficiera du lancement des projets ANR 2026 qui, au regard des soumissions déjà effectuées en phase 1 laissent à présager un succès prometteur dès l'année prochaine

Les recettes liées à la **valorisation** ont une prévision d'atterrissage pour 2025 à hauteur de 740K€ (une activité en baisse en 2025 corrélée à la vacance de poste d'ingénieurs filière sur le végétal et sur math-stic) et pour 2026 de 760K€. La recette pour le colloque EUROMIT représente à elle seule une prévision de recette de 500K€. Les projets de valorisation concernent des projets annuels et des contrats de prestations de services. Il y en a 94 en cours à ce jour, mais on peut attendre une activité plus forte à compter de 2026 avec une équipe d'ingénieurs filière au complet.

La catégorie « **autres recettes Recherche** » regroupe 316 projets dont les financeurs sont variés (pour un total de prévision d'atterrissage 2025 de 2.11M€). Pour 2026, il est prévu une recette de 1.52M€.

Pour le BI 26, à titre d'exemple, Angers Loire Métropole contribue à hauteur de 200k€, représentant 13 projets. Les autres financeurs ou partenaires sont des associations, entreprises et partenaires privés avec lesquels l'université a contractualisé des collaborations scientifiques.

Les recettes de FORMATION :

M€	2020	2021	2022	2023	BI24	att24	2025	att25	BI 2026
Droits d'inscription	4,19	3,91	4,73	4,91	5,23	5,21	5,52	5,58	5,93
Formation professionnelle	4,02	6,34	8,04	9,20	11,15	10,97	13,51	10,88	12,95
Taxe d'apprentissage	0,58	0,53	0,63	0,56	0,57	0,60	0,54	0,69	0,77
ANR investissements d'avenir	1,21	1,36	1,20	1,64	2,09	2,11	2,09	2,09	2,17
Région	1,37	2,83	1,17	1,70	3,21	1,88	1,21	0,13	0,35
Union Européenne	1,37	0,83	1,10	2,07	2,29	3,80	0,99	3,43	1,01
Autres recettes Formation	9,99	13,83	12,65	10,67	13,46	9,74	13,83	13,01	11,91
Recettes formation	22,73	29,63	29,52	30,75	37,99	34,30	37,67	35,81	35,09

« *Autres recettes de formation* » : 11,91M€ soit 34% des recettes formation

Cette large catégorie regroupe des sources de financements très diverses dont :

- Le CPER immobilier 2021-2027 pour 1.1M€. Plus précisément, il s'agit du solde des opérations des travaux de réhabilitation des dalles de Santé pour 187K€ et acompte intermédiaire pour les travaux de l'UFR Lettres pour 900K€.
- La taxe CVEC pour 2,1M€ (contribution + financements spécifiques CROUS). Plus précisément, l'établissement projette une prévision de 1,91M€ pour le versement de la CVEC native. Le solde est quant à lui réparti entre le parcours santé et l'aménagement de la bibliothèque universitaire.
- Le financement ARS des PAMSU (Praticiens agréés maitres de stage des universités) estimé selon les dépenses réalisées en fonctionnement et masse salariale en 2025 à 1,4M€.
- La redevance d'occupation du domaine universitaire de Cholet (DUC) pour 547k€.
- Les différents partenaires (collectivités, région, centre hospitalier de Laval et ARS) pour le dispositif TUS (territoire universitaire de santé) pour 206k€
- L'ARS pour la convention relative aux examens cliniques objets structurés (ECOS) pour 93k€.
- La CPAM et les mutuelles pour des recettes liées à la télétransmission estimés à 473 k€ (service de santé des étudiants).

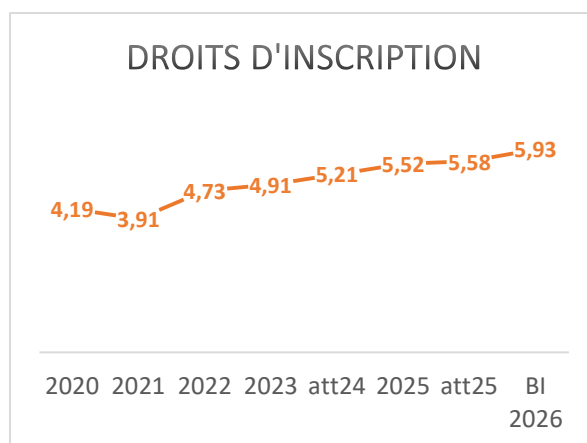
Formation professionnelle : 12.95 M€ soit 37% des recettes formation

Pour 2026, on estime à un peu plus de 6.3 M€ les recettes d'apprentissage qui seront versées par FORMASUP (centre de formation en apprentissage et alternance). Les prévisions sont les suivantes, par structures :

- Droit : 385K€
- Lettres : 130K€
- IUT : 3.3M€
- Esthua-Innto : 1.3M€
- Sciences : 556K€
- IAE : 684K€

Les 6.65M€ de recettes au titre de la formation professionnelle concernent la formation continue, hors apprentissage. Il se répartit entre plusieurs partenaires comme ITII pays de la Loire pour 428K€, l'IFRIA pour 243K€, l'UCO (université catholique de l'Ouest) pour 350K€, l'Université de Ningbo pour 300K€ et le reste des financements relève d'autres partenaires.

Les droits d'inscription : 5,9 M€ soit 17% des recettes Formation



Les droits d'inscription suivent l'évolution des effectifs des étudiants. A ce stade, en BI 26, les recettes sont prévues en légère augmentation par rapport au BI 2025.

Les droits d'inscription comprennent les droits relatifs aux diplômes nationaux (licence, master, formations en santé, formations d'ingénieurs et formation doctorale).

Les effectifs, pour mémoire, étaient de 27 491 (partenaires inclus) en 24/25. Pour 25/26, une stabilité (voire une légère hausse) des effectifs est attendue.

L'agence nationale pour la Recherche (ANR) : 2,17M€ soit 6% des recettes formation

C'est dans cette catégorie que l'on retrouve les recettes liées aux « projets transversaux », dont :

- THELEME 1 196k€ en prévisionnel, mais avec une interrogation sur le montant définitif au regard de l'interruption anticipée du financement et la poursuite de l'accompagnement de l'ANR conformément aux engagements juridiques et budgétaires.
- LUMOMAT 530k€.
- EU GREEN 360k.

La région : 366k€ soit 1% des recettes formation

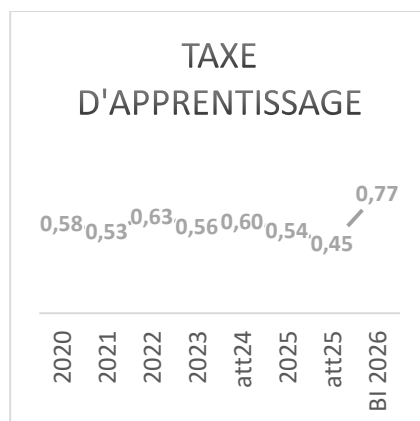
Figure principalement dans ces recettes l'acompte de la région dans le cadre du projet EU GREEN pour 200k€ et le solde de la convention région pour le projet LUMOMAT pour 150k€

L'union européenne : 1.01M€ soit 3% des recettes formation

On retrouve principalement dans cette catégorie, les recettes liées aux projets :

- ERASMUS mobilité 1M€.
- SLS4TEEN 90k€.

Taxe d'apprentissage : 774 k€ soit 2% des recettes Formation



Les estimations 2026 font apparaître une trajectoire en augmentation de cette source de financement (0.77 M€).

Les recettes en synthèse

- Un montant de subvention pour charge de service public incertain et incomplet (COMP...).
- Des recettes propres importantes grâce à la formation professionnelle, dans un

contexte de stabilité des effectifs étudiants, à la différence de nombreuses universités.

- Des recettes « Recherche » alignées sur le calendrier des grands programmes de financement.

V- Les prévisions de dépenses

5-1 La masse salariale

Le BI 2026 présente une estimation de dépense de masse salariale à hauteur de **164.6 M€**, en progression de :

- **+3 M€** par rapport à l'atterrissage 2025 de 161 629 k€, soit +2 %.
- **Les années précédentes, l'évolution était plus importante :**

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Evolution MS consommée	5%	7%	4%	2%

- **+ 1.1 M€** par rapport au BI 2025.

Il convient de noter que cette évolution de la masse salariale est très maîtrisée, au regard des facteurs d'évolution de cette masse salariale **dont l'augmentation est essentiellement due à des facteurs exclusivement mécaniques ou exogènes**, détaillés ci-après.

A noter que lors de la présentation du BI 2025, l'augmentation entre le BI 2024 et le BI 2025 était de +4.1 M€, alors même que l'établissement était déjà concerné par une hausse, compensée intégralement, de son CAS pensions à hauteur de +4 points également.

[La masse salariale 2026 évolue principalement sous l'effet de facteurs exogènes, les décisions de la gouvernance permettant quant à elle d'en assurer la maîtrise.](#)

A - Des facteurs exogènes liés aux mesures réglementaires, dont les principales mesures ci-dessous

- Augmentation du CAS Pensions (cotisations de retraites des agents titulaires) de 4 points : 2 262k€ ;
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT), solde automatique des titulaires : 606k€ ;
- Protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire, à compter du 01/09/2026 : 185 k€ ;
- LPR (RIPEC, revalorisation doctorants) : 476k€ ;
- PES : 65k€.

Soit une progression globale estimée à **3 594 k€** sur 2026.

B - Des décisions propres à l'établissement qui permettent d'assurer une maîtrise de la masse salariale

La campagne d'emploi constitue un élément central parmi les facteurs d'évolution endogènes de la masse salariale, en ce qu'elle agit sur :

- Le schéma d'emploi, c'est-à-dire la variation du nombre d'emplois sous plafond, afin de répondre aux besoins de recrutements en lien avec des projets nouveaux, ou constatant la suppression de postes...
- La structure des emplois, c'est-à-dire la répartition des postes par filière, catégorie...
- La consommation du plafond d'emplois, traduite en ETPT.

Ainsi, le conseil d'administration, dans sa délibération du 12 juin 2025, a validé différentes

mesures appliquées au titre de la campagne d'emploi 2026, se traduisant par une forte contractualisation des postes de titulaires devenus vacants, par une réflexion sur le remplacement de certains postes en fonction des missions, par une vacance de 3 mois sur les postes BIATSS...

Ces mesures prises dans le cadre du CRE ont permis, hors postes financés, une **économie globale de 1.6 M€**, prenant en compte l'effet du GVT négatif (remplacement des sortants à un coût moyen inférieur). Par ailleurs, en termes de schéma d'emploi, il apparaît nécessaire de rappeler que la campagne d'emploi 2026 est négative au titre du plafond Etat, en raison du non-remplacement de certains postes.

*A noter : Au-delà des prévisions de la campagne d'emploi, d'autres événements intervenant en cours d'année ont un effet significatif sur la consommation de masse salariale et de plafond d'emploi : des recrutements infructueux ou reportés, des départs non prévus, des situations individuelles de santé... Ceci explique que la prévision initiale est souvent plus élevée que l'exécution finale du budget. Ainsi, si le plafond 1 apparaît à ce stade en sur-saturation, l'effet des aléas de gestion infra-annuels devraient permettre de revenir vers un plafond plus bas en fin d'année.
Exemple BI 25 : 2111 ETPT – atterrissage 25 : 2090 ETPT*

Les enveloppes budgétaires relatives aux **financements fléchés sur projets transversaux** type Thélème, Etoile, REUT, EU Green, Incl'UA...ou encore les hypothèses en termes d'activité recherche font apparaître une augmentation de 195k€, avec des évolutions fortement à la hausse pour certains projets, notamment Incl'UA qui a démarré en 2025 et qui prend beaucoup plus d'ampleur en 2026 (12 postes), et d'autres à la baisse (Thélème, REUT).

La **politique indemnitaire** figure parmi les facteurs endogènes de variation de la masse salariale, dans le respect des références réglementaires. Ainsi, au titre du BI 2026, l'établissement a fait le choix d'intégrer une évolution du régime indemnitaire des personnels BIATPSS. En effet, au regard de la stratégie de retour à l'équilibre, l'établissement avait fait le choix en 2025 de suspendre la revalorisation du régime indemnitaire des personnels titulaires, telle que prévue dans les LDG indemnitaires, selon une trajectoire votée en 2022 jusqu'en 2027, conforme à la LPR.

L'établissement se trouve actuellement confronté à de graves difficultés de fidélisation ou d'attractivité, ce qui vient affecter tout le processus de recrutement. Après une étude approfondie de la situation, il apparaît que cette situation est liée au régime indemnitaire de l'UA, très en deçà des autres administrations locales avec lesquelles elle est en concurrence à l'échelle régionale. Cette problématique est de nature à fragiliser le fonctionnement administratif et la bonne gestion de l'établissement. Dans ce cadre, la gouvernance a fait le choix d'engager une refonte du régime indemnitaire et du temps de travail des personnels. Un groupe de travail, associant les représentants du personnel en CSA, sera réuni au cours de l'année 2026 afin d'apporter les évolutions nécessaires au régime actuel. La mise en place de ces ajustements nécessaires n'est pas intégrée dans les dépenses prévisionnelles de ce budget initial. Un travail sera engagé au premier trimestre 2026 pour que sa mise en place soit compensée financièrement en particulier par la revalorisation sociée au titre de la SCSP 2025 non encore mobilisée, mais également par une redistribution d'une partie des économies réalisées au titre du non-renouvellement de postes BIATSS et par une révision du temps de travail de nature à diminuer le coût des indemnités au titre du compte épargne temps.

La **politique de rémunération des personnels contractuels**, basée sur les grilles des fonctionnaires, afin de respecter le principe de comparabilité entre les rémunérations des agents sur un même poste, implique le même phénomène de GVT, évalué, au titre du BI 2026, à 371 k€. Par ailleurs, les agents contractuels en CDI bénéficient d'un régime indemnitaire en référence à celui des titulaires, mais qui demeure bloqué aux valeurs de

2022, ce qui participe au manque d'attractivité des postes et susceptible de générer des tensions entre agents titulaires ou contractuels.

Les heures complémentaires et vacances, en forte baisse en 2025 par rapport au BR et expliquant un atterrissage inférieur de 500k€ en 2025, sont plafonnées en 2026. Le travail de révision des maquettes initié dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire lancé en 2024 se poursuivra en 2026 pour reconduire des économies d'heures supplémentaires, telles que celles réalisées en 2025. Les contrats étudiants sont en augmentation conformément aux engagements du COMP (+150k€).

D'autres éléments étant prévus à la baisse par rapport à l'atterrissage (complément de rémunération principalement), l'augmentation 2025-26 des charges de personnel résultant de « décisions propres » à l'établissement s'établit à **30 k€**. Par rapport au BI 2025, cette MS discrétionnaire baisse de **1,5 M€** (pour 3.3 M€ d'augmentation au titre des mesures réglementaires).

Analyse de la masse salariale par plafond d'emploi

Sur le plafond 1 ou plafond Etat, une forte évolution de la MS est à noter à hauteur de + 5.3 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2025, en lien avec le travail engagé en 2025 sur le rattachement des postes au bon plafond, en fonction de l'historique du poste.

Cependant, cette forte augmentation est à relativiser en raison des éléments suivants :

- Globalement, l'évolution de la masse salariale, tous plafonds confondus, reste limitée : + 2.8 M€.
- Le changement du taux du CAS Pensions, évalué à +2.3 M€, pèse exclusivement sur le plafond 1, car il concerne uniquement les cotisations Pensions des titulaires.
- Le GVT titulaires est évalué à 606 k€, là aussi intégralement imputé sur le plafond 1.
- Les autres mesures (PSC, GVT contractuels, revalorisation des doctorants, RIPEC, PES...) impactent partiellement le plafond 1, à due concurrence des effectifs globaux, soit environ 660 k€.

Ainsi, la masse salariale sur le plafond 1 représente 83,6% de la masse salariale globale, représentant 78 % des effectifs, évolution restant élevée en raison principalement du poids du CAS pensions, et de la structure d'emploi (en particulier les enseignants-chercheurs titulaires représentant la masse indiciaire la plus importante).

Par population, la masse salariale titulaire progresse de 1.8 M€, alors que sur la population contractuelle, la hausse est plus importante, de 3.5 M€, en lien avec le travail ci-avant mentionné de rattachement au bon plafond.

Sur le plafond 2 ou plafond propre, les ajustements réalisés permettent un recul de la masse salariale de - 2.8 M€, en corrélation avec l'augmentation technique du plafond 1.

En dehors des évolutions techniques liées au rattachement des postes, la masse salariale évolue également sous l'effet d'une part de GVT et de PSC relatives aux effectifs concernés. S'y ajoutent la revalorisation des doctorants, alors qu'en contrepartie les compléments de rémunération et le SFT sont revus à la baisse par rapport aux hypothèses 2025.

Il convient de noter une dépense significative dans le périmètre « autres dépenses » de +300k€, en raison notamment de transfert de dépenses du fonctionnement vers la masse salariale depuis 2025 (honoraires médicaux, aménagements spécifiques pour personnel en situation de handicap, action sociale), et d'augmentation des heures complémentaires /

vacations et des contrats étudiants.

Analyse par imputation et par destination LOLF

Par imputations, le budget central représente 88.4% de la masse salariale du budget initial 2026, car l'ensemble des postes P1 y est imputé, soit 145 515 k€. Cette part est en baisse de -0.4 point en 2026.

La part du budget délégué des composantes - 6.3% du budget total MS -, et qui concerne principalement les heures complémentaires et vacations, les contrats étudiants et quelques agents CDD sur ressources propres augmente significativement à +0.4 point, en raison principalement de postes financés sur conventions.

La part des budgets délégués des services centraux représentent 0,8% de la MS, en très légère augmentation à +0.2 point, en raison de l'augmentation de dépenses hors KX (handicap + action sociale + honoraires médicaux) qui, au BI 25, étaient en fonctionnement.

La part des budgets délégués des services communs - 0,5% du budget total MS - est en légère diminution à -0.1 point.

La proportion du budget délégué de la recherche - 2,7% du budget total MS - est en légère progression, à +0.2 point, en raison de la croissance du nombre de projets.

Enfin la part des budgets sur projets transversaux (Thélème, Etoile, EUR Lumomat, REUT, EU Green...), qui représentent 1,2% de la MS, diminue de -0.3 point, bien que l'exécution du budget dédié à EU GREEN sera plus significative en 2026 compte tenu de la montée en charge du projet.

Par destination LOLF, le budget global de 164 631 k€ se répartit ainsi :

- Formation (destinations 101 à 103) : 80 731 k€ soit 49% du BI 2026.
- Recherche (destinations 106 à 112) : 49 793 k€, soit 30.2% du BI 2026.
- Pilotage (destination 115) : 24 177 k€, soit 14.7% du BI 2026.
- Immobilier (destination 114) : 3 950 k€.
- Vie étudiants (destinations 201 et 203) : 4 322 k€.
- Documentation (destination 105) : 1 657 k€.

Conformément aux éléments de cadrage relatifs aux CRE (cf. supra), le BI 2026 devra par ailleurs faire l'objet d'ajustements rendus nécessaires pour assurer le respect de la trajectoire de retour à l'équilibre prise dans le cadre du CRE

- Une révision de la trajectoire afin de prendre en compte le décalage des départs par rapport aux hypothèses initiales, avec un effet attendu en 2027, année basse dans les 1ères simulations.
- Une réduction ciblée des charges d'enseignement, notamment en heures complémentaires et vacations, avec un objectif d'économie supplémentaire sous réserve d'un pilotage resserré des dotations pédagogiques et d'un accompagnement RH des composantes.
- La limitation ou suspension temporaire des recrutements étudiants.
- Une politique de non-remplacement sur certains CDD sous réserve des possibilités d'optimisation des moyens.

5-2 Le fonctionnement

Par rapport au BI 2025, les hypothèses de BI 2026 prévoient une diminution des dépenses de fonctionnement, aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, pour un budget qui s'établit à 28 M€ en AE contre 33 M€ en 2025 et à 31 M€ en CP, contre 33 M€ également en CP en 2025.

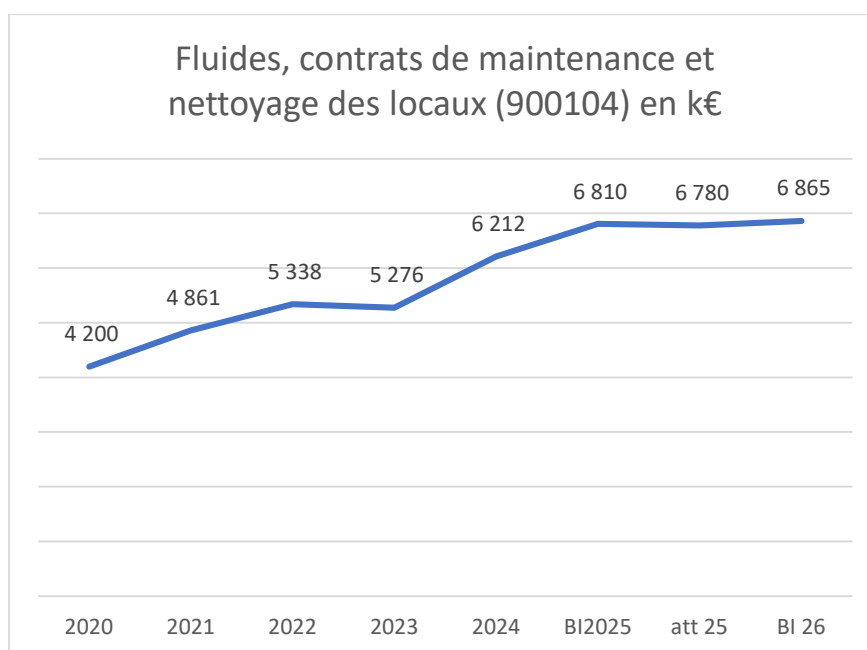
La croissance très maîtrisée des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste avec la hausse généralisée des tarifs (exemple des dépenses de fluides), une augmentation de la fréquentation étudiante, la mise en place de nouveaux projets de recherche et une stabilité des surfaces gérées est à souligner.

Ces dépenses de fonctionnement sont réparties entre les composantes, les services communs, la recherche, les projets transversaux et les services centraux.

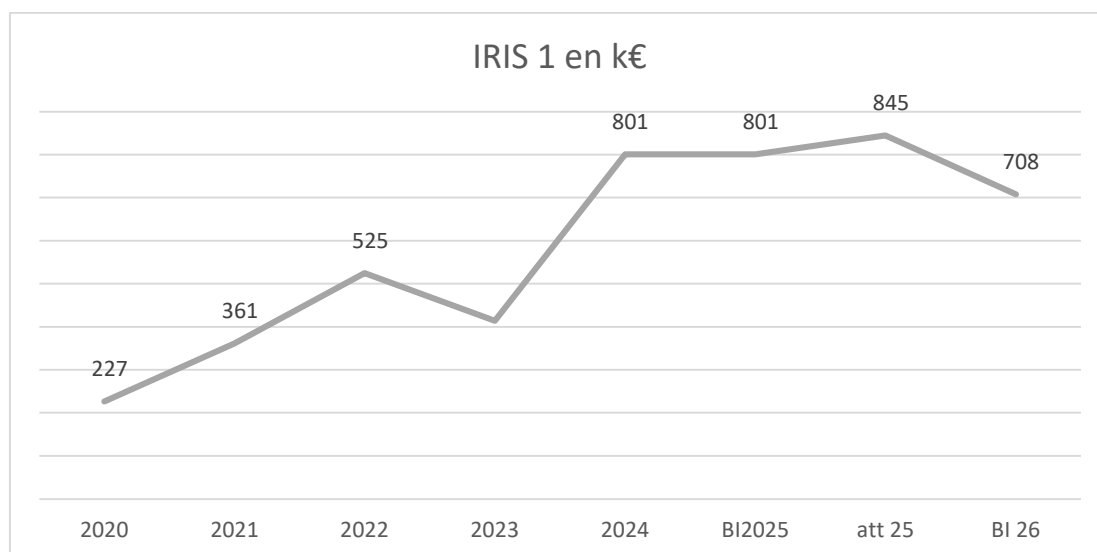
Ventilation du fonctionnement en crédit de paiement

	BI2025	BI2026	Evolution	
			Montant	%
Composantes	3 510 678	3 916 816	406 138	12%
Services Communs	1 243 371	1 006 903	- 236 468	-19%
Recherche	6 543 748	7 622 942	1 079 194	16%
Projets transversaux	4 230 086	2 296 237	- 1 933 849	-46%
Services centraux	17 609 514	16 584 722	- 1 024 792	-6%
Act lucratives	43 100	104 539	61 439	143%
	33 180 497	31 532 159	- 1 648 338	-5%

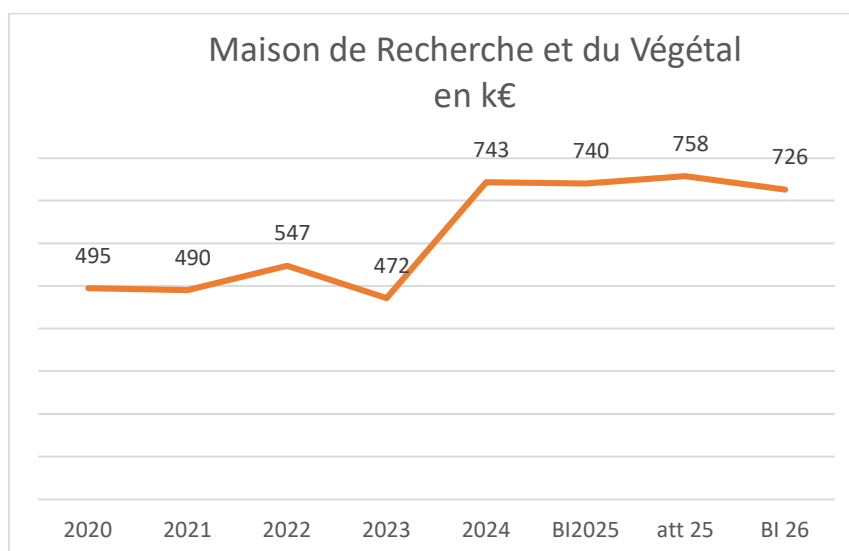
Beaucoup de **dépenses incompressibles** et soumises à des hausses de prix sont portées par les services centraux. C'est le cas notamment des fluides, des charges de maintenance et du nettoyage des locaux, comme illustré ci-dessous :



C'est également le cas des charges d'exploitation du bâtiment IRIS 1 qui sont facturées par le CHU et dont les tarifs d'électricité subissent une hausse extrêmement importante depuis 2023 :



Et l'on retrouve, pour 2023, cette augmentation de charges pour la Maison de la Recherche et du Végétal dont les charges augmentent (environ 40 à 50% seront compensées par une refacturation aux partenaires)



Les services centraux portent par ailleurs les dépenses pour les prestations PAMSU (praticiens agréés maîtres de stage des universités, 900k€), les conventions immobilières avec l'INSPE (200k€), avec l'ENSAM (146k€), avec le Domaine Universitaire de Cholet (400k€), les loyers et charges de la tour Saint-Serge (300k€), les loyers et charges de Saumur (250k€). Les subventions pour les associations sont également prises en compte (Bibliothèque Anglophone, Institut Confucius, Vox Campus, Asua, Anjou Inter-langues...). Il est à souligner que certaines de ces subventions ont été **revus à la baisse** pour tenir compte des résultats constatés.

Les directions du numérique et du patrimoine sont respectivement responsables de budgets de 2,3M€ et 0.7M€ pour l'ensemble de l'établissement.

Les dépenses de fonctionnement pour les projets transversaux sont en baisse en raison de

la fin des dépenses au titre du financement REUT, à hauteur de 1.1 M€, mais dans le détail, on peut constater la montée en charge de de certains dispositifs :

- La montée en puissance du projet EU GREEN (538k€) ;
- Les dépenses du projet LUMOMAT (630k€) et du projet ETOILE (321k€) ;
- Le nouveau projet INCL'UA (180k€) ;
- L'affectation des dépenses du Campus des métiers sur les projets transversaux (et non plus à la composante ESTHUA, 71k€).

Il convient de préciser que ces dépenses sont intégralement financées par des tiers extérieurs.

Afin de parvenir maintenir une diminution des dépenses de fonctionnement, conformément aux conditions de retour à l'équilibre votées en juin 2025, l'établissement a mis en place plusieurs actions :

- Des frais de mission exclusivement calculés en référence au tarif de la SNCF, 2nde classe.
- Une revue complète des marchés (exemple : marché de nettoyage, de gardiennage...).
- Une revue en cours des conventions impliquant notamment analyse du circuit afin d'améliorer les recettes, coûts complets...
- Une centralisation et une diminution du budget prévisionnel des dépenses de formation.

Les conférences budgétaires internes à l'établissement ont témoigné de la forte implication de toutes les composantes et de tous les services dans le plan de retour à l'équilibre financier.

5-3 L'investissement

Les besoins en AE d'investissement sont évalués à 6.2 M€ et en CP à 8 M€, soit en baisse par rapport aux prévisions d'atterrissage 2025 ainsi que par rapport au budget initial 2025.

Plusieurs hypothèses ont été retenues dans l'exercice de construction budgétaire, principalement pour tenir compte des engagements juridiques et budgétaires de l'établissement.

- Maintien des projets d'investissement financés par un tiers. Exemple CPER travaux en Médecine et en LLSH, matériels scientifiques financés, aménagements financés par la CVEC et liaison numérique Le Mans-Tours.
- Maintien des crédits de paiement liés aux engagements en cours.
- Maintien des dépenses des marchés notifiés (exemple travaux en LLSH).
- Mise en place d'une réserve d'urgence de 1 M€ sur fonds propres, afin de couvrir les dépenses exceptionnelles en cours d'année et préserver la fonctionnalité des bâtiments.

De manière plus générale, il convient de souligner que la dette technique de l'établissement s'alourdit chaque année, et fait peser dorénavant des risques de fermeture de plusieurs sites. A titre d'exemple, les bâtiments de Sciences, privés en 2025 d'eau potable, de chauffage, puis d'évacuation des eaux usées, constituent une alerte quant à la continuité d'activité, tant pour les agents que pour les étudiants, privés de sanitaires et de conditions décentes d'étude et de travail.

Focus GER

Le gros entretien et renouvellement (GER) consiste «*au renouvellement total ou partiel d'un investissement rendu nécessaire quand les systèmes concernés ne peuvent plus assurer leur fonction, du fait de l'usure, de la dégradation ou de l'obsolescence*».

Selon le référentiel immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche (RIMESR), le GER devrait être compris entre 20 et 30 € par m²/ an. Les données des établissements font état d'un ratio moyen de 11 € par m²/an.

Soit, pour une surface de 138 000 m² :

- en application du RIMESR : un budget nécessaire de 2.7 M€ / an
- en référence au ratio moyen constaté : 1.5 M€ /an

Lors de l'évaluation du BI 2026, l'établissement a identifié un budget de 1,25 M€ pour faire face à ses besoins réels, selon la priorisation suivante :

Priorité	Thème	FG	IG
P1	Sécurité	50 000 €	88 000 €
P2	Réglementaire	590 000 €	67 000 €
P3	Maintien en condition	190 000 €	202 000 €
P4	Amélioration	59 500 €	- €
TOTAL		889 500,000 €	357 000,000 €

Au regard de ses possibilités, l'UA se situe plutôt sur le budget suivant, soit 202 500 € pour la maintenance GER, soit 1.5 € / m² :

SEGMENT	Libellé	AE FONCTIONNEMENT	AE INVESTISSEMENT
MAINTENANCE	MAINTENANCE CORRECTIVE	268 900 €	
	MAINTENANCE LOCATAIRE	109 000 €	- €
MAINTENANCE GER	Sécurité	22 500 €	
	Réglementaire	100 000 €	8 000 €
	Maintien en condition	75 000 €	23 500 €
	Amélioration confort	5 000 €	- €
		580 400 €	31 500 €

La mise à disposition de crédits insuffisants sur le GER entraînera une détérioration inexorable du bâti. Les incidents de l'année 2025 sur les détériorations des réseaux (eau potable et eaux usées à l'UFR Sciences et l'IUT, chauffage à l'INNT0 ESTHUA et UFR SCIENCES) amènent à des opérations de réparations non programmées, provisoires et des conséquences sur les activités et la qualité de service de l'établissement.

Détail des investissements (en CP) :

Recherche	2 745 340
Réserve central Investissement Travaux **	1 000 000
Réhabilitation locaux LLSH CPER 2015-2020	1 600 000
Parcours santé sur subvention CVEC	448 856

Acquisition RDC Bâtiment VEFA	410 000
Investissements CVEC Native	314 000
Recette cession Etat 2026 _Rénovation énergétique Bat AMSLER	250 000
Solde marché LIVING CENTER XXL _ CVEC	224 046
Dépenses DDN _2026	200 000
Solde marché DATABRGM partie investissement	160 000
Investissements DPILC152	80 000
ECOS et simulation	75 000
Tiers lieu _CVEC native	70 000
Commission CVEC oct 25	70 000
Convention liaison OR-ANGERS	70 000
Dépenses projets transversaux	57 006
DDN - renouvellement postes personnel UA	53 000
DPIL - DAVIERS Mise en sécu locaux stock	45 000
Travaux sur recette ETRAKTIN 2	45 000
Ajustement après conf	30 000
Paieement travaux chimie engagés en 2024	18 036
Accueil du SUAPS - Travaux Validés commission CVEC	15 000
Armoire de manœuvre ascenseur	13 500
2 chariots Ipad pour examen médecine dont EDN	12 000
Chariot labo anatomie engagement 2025	12 000
Installation de transmetteurs	10 000
Mise en sécurité IUT bat D	8 000
Datascan Pluripass priorité	2 964
	8 038 747

** Concernant la réserve d'investissements d'urgence à hauteur de 1 M€, plusieurs opérations sont ciblées à la suite du cycle de cadrage annuel des investissements. Les opérations suivantes - sous réserve de nouvelles urgences impérieuses - pourront notamment être envisagées :

- Travaux d'aménagement de la plate-forme de radiobiologie PRIMEX visant la conformité inhérente aux agréments, nécessaire à l'exercice de la recherche : 80 k€.
- Travaux de mise en conformité des installations aérauliques du bâtiment Kb de l'UFR Sciences dont la non-réalisation amène à une mise en danger des opérateurs œuvrant sous sorbonnes, et par incidence, l'arrêt de l'activité de recherche du laboratoire MOLTECH : 500k€.
- Réseau d'eau potable et d'eaux usées à l'UFR Sciences et l'IUT dont le retard de réalisation amène des désordres récurrents et l'arrêt des usages : 150 k€.
- Réseau de distribution chauffage/refroidissement à l'INNTO ESTHUA dont la vétusté (corrosion des réseaux) entraîne l'arrêt du fonctionnement du chauffage sur une partie du bâtiment : 60 k€.
- Travaux AdAP : 150 k€.
- Besoins pédagogiques, technologiques et numériques urgents.

Il convient de préciser que ces opérations seront engagées après examen par la commission des investissements qui se réunira au premier semestre puis au second semestre 2026.

Les dépenses en synthèse

Personnel : une augmentation en trompe l'œil : +1.1 M€ par rapport au BI 2025 dont 2,4M€ liés à l'augmentation du CAS pension et la mise en œuvre de la PSC. Sans ces mesures nationales, la masse salariale serait en diminution de plus d'1.2 M€.

Fonctionnement : un budget extrêmement contraint, en baisse de -2 M€, malgré des coûts qui ne cessent d'augmenter (fluides...), au risque de fragiliser le maintien d'une activité normale.

Investissement : une dette technique qui sera difficile à combler.

8 M€ prévus pour réaliser des travaux (UFR Santé, UFR LLSH) et acquérir des matériels scientifiques dans le cadre de partenariats. La dette technique de l'établissement s'aggrave, après deux années complexes, et conduit à s'interroger sur le maintien en usage de certains bâtiments et équipements.

VI- Analyse des tableaux budgétaires soumis au vote du conseil d'administration

Dans cette partie, il est proposé de balayer l'ensemble des tableaux réglementaires, dans l'ordre numérique de la liasse budgétaire, qui sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

Les tableaux réglementaires votés fixent et limitent les autorisations budgétaires qui seront mises à disposition de l'établissement pour la nouvelle année.

Tableau 1 : Plafond des emplois

Permet de visualiser la consommation prévisionnelle en ETPT (équivalent temps plein travaillé) du plafond fixé par le ministère qui constitue la limite maximum.

En préalable à l'analyse des évolutions des emplois, il est à noter qu'un important travail de réimputation des postes a été opéré en 2024, en 2025 puis au 1^{er} janvier 2026.

Focus sur la sur-saturation du plafond d'emploi Etat (1).

L'occupation d'un nombre important de postes financés sur la SCSP (Subvention pour Charges de Services Publics) par des agents contractuels était indexée sur le Plafond Propre (plafond dédié aux ressources établissements), pour les raisons suivantes :

- des décisions de « réfrigérations », c'est-à-dire de vacances volontaires de postes titulaires (exemple : occupation de postes enseignants titulaires par des ATER ou ECER). Le poste alloué par l'Etat était alors défini comme vacant dans le SIRH, et un poste spécifique était ainsi créé

sur Budget Propre.

- des financements spécifiques, pérennes ou non, au sein de la SCSP (dialogue de performance, loi ORE, DU Paréo...), sans augmentation systématique du plafond d'emploi Etat. Dès lors, les postes de contractuels créés à ce titre étaient imputés sur Budget Propre, en contradiction avec le principe d'imputation des plafonds des opérateurs de l'Etat, selon lequel le rattaché d'un poste se fait au plafond 1 dès 1 € financé par la SCSP.
 - Ex : projet InclUA, dont le financement est porté à travers la SCSP, en mesures spécifiques, pour 3 ans, sans augmentation temporaire du plafond d'emploi, alors même que 12 emplois étaient prévus.

Ces différents cas ont donc fait l'objet de retraitements afin que ces postes soient désormais fléchés sur Budget Etat, en lien avec les financements associés, que ces derniers aient ou non fait l'objet d'une augmentation du plafond d'emplois par le MESR.

A titre d'exemple, les mesures suivantes, financées à travers la SCSP, n'ont pas été accompagnées d'un relèvement du plafond notifié, ou relèvement partiel :

- 7 CPJ accordées, 2 ETPT au plafond uniquement
- BUT3 et GACO : financement accordé à hauteur de 11 postes, aucun relèvement de plafond,
- LPR – nouveaux contrats doctoraux, financement pour 7 contrats, aucun relèvement de plafond
- Appels à projet (InclUA, 12 ETPT, DU PAREO, 2 ETPT ...) ou contractualisation (DSG, COMP...): mesures spécifiques, sans accompagnement de relèvement de plafond, même provisoire.

A minima, au titre des mesures pérennes, le plafond aurait pu être relevé de 23 ETPT.

Universit� d'Angers date du CA 11 d�cembre 2025		Tableau 1 - Tableau des emplois pr�sent� par l'�tablissement � l'appui du budget initial 2026		
POUR VOTE DE L'ORGANE D�LIB�RANT				
		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financ�s hors SCSP	Global
		En ETPT	En ETPT	
Cat�gories d'emplois		756		756
Nature des emplois				26
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	6	20	361
	Titulaires			
	CDI		132	
	Non permanents	229		
	CDD			
S/total EC		991	152	1 143
El�ves fonctionnaires stagiaires des �coles nationales sup�rieures (ENS)				-
BIATSS (personnels de biblioth�ques, ing�nieurs, administratifs, techniques et de service)		450		450
	Permanents	83	175	258
	Titulaires			
	CDI			
	Non permanents	86	136	222
	CDD			
S/total Biatss		619	311	930
Totaux		1 610 (1)	463	2 073
Rappel du plafond des emplois fix� par l'Etat		1 588,0 (3)		Plafond global des emplois vot� par le CA **

Globalement, le plafond d'emploi est en baisse de 38 ETPT entre le BI 2025 et le BI 2026, soit pr s de 2 % de diminution.

Par plafond, on constate une augmentation de +27 ETPT sur le plafond Etat alors que le plafond propre est en diminution de 65 ETPT. Cette  volution par plafond s'explique par le travail de fl chage plus pertinent des postes indiqu  ci-dessus.

L'augmentation sur le Plafond Etat de 27 ETPT entre le BI 2025 et le BI 2026 s'explique par les  l ments principaux suivants :

BIATSS : +39 ETPT

-25 ETPT sur la population titulaire en lien avec la sous ex cution du r el 2025 par rapport au BI 2025, par suite de d part non pr vus (d tachements, retraites et disponibilit s ou d c s remplac s par l'arriv  de contractuel), et   des entr es pr vues non r alis es en raison de concours infructueux (difficult s   attirer les titulaires) remplac s  galement par des contractuels. Un d lai de recrutement  galement rallong  compte tenu de ces conditions difficiles de recrutement vient conforter cette baisse.

Concernant les titulaires, ces variations sont significatives sur chacune des cat gories, soit sur la cat gorie B (-27 ETPT), C (-16 ETPT) et A (+18 ETPT), et s'expliquent principalement par des mouvements inh rents aux listes d'aptitude notamment en cat gorie A en fin d'ann e 2024, par des repyramidages ainsi que par des d parts en mutation et d tachements non pr vus en BI 2025.

+64 sur la population contractuelle en raison du meilleur fl chage des postes en fonction des recettes de SCSP et   des r frig rations de postes de titulaires (60 ETPT au global), ainsi qu'  des cr ations de postes financ s en lien avec le COMP (2 postes) et Incl'UA (12 postes).

Concernant la population contractuelle, la progression est visible sur toutes les cat gories : A (+30 ETPT), B (+22 ETPT) et C (+12 ETPT).

Enseignants : -12 ETPT :

-8 ETPT sur la population titulaire ; la différence s'explique principalement par les décisions prises en campagnes d'emplois 2025 et 2026 (pour 4 mois), notamment sur les réfrigérations de postes de titulaire par l'arrivée de contractuel (ATER, ECER et enseignants 2nd degré contractuel).

-4 ETPT sur la population contractuelle ; les différences s'expliquent par l'augmentation de la population ATER et enseignants contractuels (+10 ETPT) en lien avec les -8 enseignants titulaires et la diminution des doctorants et post-docs (-9 ETPT), due à des fléchages trop importants sur P1, et des ASM/PHU (-4 ETPT).

La diminution sur le Plafond propre de -65 ETPT entre le BI 2025 et le BI 2026 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : -61 ETPT ; travail de modification de budget (P2 vers P1) sur 44 postes soit 40 ETPT, ainsi que des fins de contrats non remplacés sur ressources propres UA, et sur des financements fléchés (Thélème et REUT).
- Enseignants : -4 ETPT s'expliquant principalement par une évolution à la hausse des post-doctorants (+9) et des doctorants (+5 ETPT) liés à des dépenses de recherche anticipées dont les financements sont prévus sur 2026 et à un meilleur fléchage entre les budgets Etat et Propre. Cette croissance est compensée pour partie par une diminution des enseignants contractuels (-15 ETPT) suite à des fins de financement (projets transversaux dont plan tourisme) et à -3 ASM/PHU sous convention TUS.

ECART BR 2025 - BI 2026			
CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEUR	-2	-4	-6
BIATSS	49	-60	-11
TOTAL	47	-64	-17

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat en ETPT			Emplois financés hors SCSP en ETPT		
			réel 2025 fin oct	BI 2026	BR 2025	réel 2025 fin oct	BI 2026	BR 2025
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	760	756	763			
		CDI	2	6	3	23	20	22
	Non permanents	CDD	227	229	227	122	132	134
S/total EC			989	991	993	145	152	156
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	460	450	462			
		CDI	38	83	37	219	175	218
	Non permanents	CDD	66	86	71	152	137	154
S/total Biatss			564	619	570	371	312	372
Totaux			1553	1610	1563	516	464	528
								Plafond global des emplois voté par le CA **

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	1 588,0
---	---------

Une diminution de 17 ETPT est prévue entre le BR 2025 et le BI 2026,

Par plafond, on constate une augmentation de 48 ETPT sur le plafond Etat alors que le

plafond propre est en diminution de 65 ETPT. Cette évolution par plafond s'explique par le travail de refléchage indiqué ci-avant.

L'augmentation sur le Plafond Etat de 48 ETPT entre le BR 2025 et le BI 2026 s'explique par les éléments principaux suivants :

➤ BIATSS : + 49 ETPT :

-12 sur la population titulaire en lien avec la sous exécution du réel 2025 par rapport au BR 2025 à la suite de départs non prévus (détachements, retraites et disponibilités) remplacés par des contractuels et des entrées prévues non réalisées en raison de concours infructueux (difficultés à attirer des titulaires).

+61 sur la population contractuelle en raison d'un meilleur fléchage des dépenses en fonction des recettes de SCSP (+44 changements de budget) et lié à des réfrigérations de postes de titulaires et à des créations de postes dans le cadre de Incl'UA et du COMP.

➤ Enseignants : -1.5 ETPT :

-6.9 ETPT sur la population titulaire ; la différence s'explique principalement par les décisions prises en campagnes d'emplois 2025 et 2026 (pour 4 mois), notamment en lien avec la politique de réfrigération des postes de titulaires (nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels).

+5.5 ETPT sur la population contractuelle ; les différences s'expliquent par l'augmentation de la population ATER (+11 ETPT) et des enseignants contractuels (+9 ETPT) en lien avec la politique des campagnes d'emploi 2025 et 2026, la diminution des doctorants (-9.5 ETPT) lié à un meilleur fléchage en fonction des ressources associés, la diminution des ASM (-3 ETPT) et la diminution des PAST (-2 ETPT).

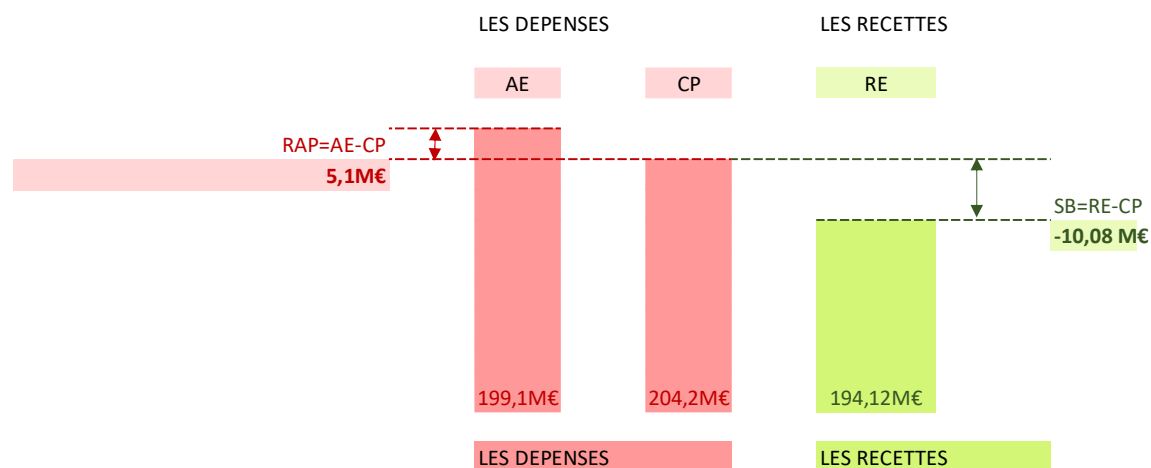
La diminution sur le Plafond propre de -64,6 ETPT entre l'atterrissage 2025 et le BI 2026 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : -59,7 ETPT : 44 postes ont basculé du Budget Propre vers le Budget Etat, en lien avec le travail de réimputation des postes, de plus il y application du décalage de remplacement suite à un départ, et la fin de contrat en lien avec la diminution sur certains projets (REUT, Thélème notamment).
- Enseignants : -5 ETPT s'expliquant principalement par une évolution à la hausse des doctorants (+7 ETPT) et des post-docs (+5 ETPT) liés à des créations sur activités de recherche dont les financements sont prévus sur 2026 et un travail de fléchage des dépenses par rapport aux recettes. Cette augmentation est compensée par une diminution des enseignants contractuels (-17 ETPT) dont -11 sur ressources propres UA et -6 REUT.

Ces efforts sans précédent sur les effectifs, même s'ils se traduisent en partie par une diminution d'activité, engendrent malgré tout un report de charges de travail sur les personnels, pouvant engendrer à court ou moyen terme des RPS significatifs. Cette situation fait l'objet d'un suivi infra-annuel par l'établissement pour apporter des réponses individualisées à chaque personnel.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires 2026

Indique les montants maximums des crédits ouverts sur la nouvelle année en AE et CP. Le montant en dépenses est limitatif (par masse) mais pas celui des recettes. Ce tableau donne le solde budgétaire global prévisionnel de l'établissement.



Le montant des autorisations budgétaires (AE) permet de calculer le solde budgétaire (SB) prévisionnel de l'établissement et d'identifier le montant des restes à payer (RAP) sur les exercices suivants.

Ainsi pour 2026, le solde budgétaire (SB) est négatif de -10.1 M€ car le montant des Recettes (RE) de 194.1 M€ est inférieur au volume de CP de 204.2M€ sur l'exercice.

La différence entre AE et CP de 5,1M€ constitue une augmentation des Restes à Payer (RAP) sur les exercices suivants.

L'analyse plus fine du solde budgétaire sera possible lorsque les recettes seront correctement classées entre recettes « fléchées » et recettes « globalisées ».

Tableau 3 : Dépenses et recettes par destination et origine (pour information)

Présentation des montants des dépenses (AE et CP) et des recettes (RE) permettant de voir si la dépense concerne par exemple la formation en licence, en master, ou la recherche dans tel domaine ou si la recette provient de la subvention pour charge de service public ou des droits d'inscription par exemple.

Les recettes par origine de financement sont détaillées dans le paragraphe plus-haut (I-prévisions de recettes)

Les deux missions de l'université que sont la Formation et la Recherche représenteront respectivement 42% et 26% de l'ensemble des dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, en CP).

Les dépenses de **Formation** (initiale et continue), se répartissent entre la licence (61%), le master (35%) et le doctorat (4%).

Les dépenses attribuées à la **Recherche** se répartissent entre les disciplines suivantes :

- Sciences de l'homme et de la société 11%
- Sciences de la vie, biotechnologie et santé 29%
- Maths, sciences et techniques de l'information 16%
- Interdisciplinarité et transversalités 37%
- Physique chimie sciences de l'ingénieur 8%

Tableau 4 : Équilibre financier.

Présente la variation de trésorerie de l'établissement en partant du solde budgétaire du tableau 2 et en y ajoutant les opérations hors budget dites pour comptes de tiers.

Le tableau 4 permet de montrer les besoins de financement de l'établissement ainsi que leur couverture. Le solde budgétaire global négatif correspond pour l'établissement à un besoin de trésorerie. Il est repris en haut de tableau. Par ailleurs, on retrace également dans ce tableau les opérations dites non budgétaires : opérations pour comptes de tiers (aide à la mobilité internationale, TVA) et impact de l'emprunt (remboursement). La variation négative de trésorerie correspond à un prélèvement à hauteur prévisionnelle de 10 M€.

L'évolution de cette dernière sera détaillée également dans le tableau 7 afin d'appréhender les flux.

Tableau 5 : Les opérations pour compte de tiers (pour information).

Ce sont des opérations qui ne sont pas intégrées dans le budget mais ayant un impact sur la trésorerie (gestion de fonds dont l'établissement n'a pas la maîtrise, qui sont prédestinés dès leurs obtentions (bourses de mobilité par exemple). Il s'agit donc d'une information.

Ce tableau des opérations pour compte de tiers permet d'identifier l'ensemble des opérations sans impact budgétaire pour l' UHA. Ces éléments sont retracés uniquement en comptabilité générale en compte de tiers. Ces opérations sortent du budget de l'Université et ne sont pas prises en compte dans les montants des autorisations budgétaires votées. Néanmoins, il est important de les évaluer pour connaître les montants en jeu et les impacts sur la trésorerie de l'établissement. Le montant global des opérations pour comptes de tiers est de l'ordre de 1,6 M€.

Tableau 6 : Situation patrimoniale.

Présente le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la capacité d'autofinancement de l'établissement, et l'évolution du fonds de roulement.

Ce tableau est basé sur la comptabilité générale (charges / produits et emplois / ressources, en complément des tableaux précédents en comptabilité budgétaire (encaissement / décaissement).

Sa construction se fait sur les éléments budgétaires et comptables 2026 pour lesquels les extrapolations suivantes sont prises en considération :

- Le montant des charges et des emplois est équivalent au volume de CP
- Les charges à payer et produits à recevoir sur l'année 2026 sont estimés pour les

importants projets pluriannuels finances afin de neutraliser les décalages d'encaissement. En comptabilité générale, les charges et les produits sont rattachés à l'exercice de l'activité à l'origine des flux. Exemple, les acomptes encaissés avant le début de l'activité sur un exercice antérieur sont corrigés pour être imputés à l'exercice de l'activité.

- Une stabilité du volume des provisions entre 2025 et 2024 (passifs sociaux).
- Une charge nette d'amortissement stable par rapport au BI2025, basée sur le compte financier 2024 et la projection pour les années 2025 et 2026 (montant évaluatif), soit 10,7M€ d'amortissement pour 7,8M€ de quote-part de reprise.
- Le montant des produits et des recettes est équivalent aux volumes RE pour la partie globalisée.
- Pour la partie des produits / recettes sur les opérations gérées à l'avancement, le montant est égal à celui des CP.

Le tableau de la situation patrimoniale ne se positionne pas dans une logique GBCP. Il vient donc en complément de tous les éléments déjà présentés auparavant. Ici, sont pris en compte les montants prévisionnels des titres de recette (versus encaissement en GBCP), les montants des recettes au titre des quote-parts, des éventuelles reprises de provision, les charges qui seront réellement rattachées à l'exercice ainsi que les charges prévisionnelles relatives aux amortissements et aux provisions.

L'objectif du tableau est de mesurer le résultat comptable prévisionnel de l'établissement. Ce dernier est négatif de -3 892 932 €.

Tableau 7 : Le plan de trésorerie (pour information).

Le plan détaille mois par mois, la prévision des encaissements et des décaissements. Il donne globalement la variation de trésorerie annuelle (fléchée et globalisée). Pour information.

Le plan de trésorerie permet de connaître et de comprendre son évolution prévisionnelle, mois par mois, en faisant le bilan de l'ensemble des encaissements et des décaissements mensuels.

L'objectif prioritaire de ce plan de trésorerie est d'identifier en amont le ou les points de tension, c'est-à-dire la période à laquelle la trésorerie de l'établissement pourrait s'avérer insuffisante ou trop faible.

Tableau 8 : Opérations liées aux recettes fléchées (pour information).

Il présente par année les recettes et les dépenses des opérations dites fléchées au sens de la délibération votée par le conseil d'administration. Le déroulement des opérations dites fléchées est donné pour information.

Ce tableau permet de suivre l'avancement et la planification annuelle des dépenses et des recettes au titre de ces opérations suivant la définition adoptée par l'établissement.

Ce cadrage réglementaire étant très ancien à l'UA, il a été voté au Conseil d'Administration lors de la séance du 12 décembre 2024 de définir ce qui est considéré comme « fléché » afin de mieux qualifier la trésorerie.

Tableau 9 (pour information)

Les opérations pluriannuelles présentent la déclinaison budgétaire pluriannuelle en recettes et en dépenses de toutes les activités de l'établissement suivies avec une opération pluriannuelle (définition propre à l'établissement).

Le tableau regroupe l'activité que l'Université souhaite suivre avec une approche pluriannuelle. La tranche 2026 des opérations est de 26,9 M€ de CP.

L'opération de liaison DATACENTER a été réalisée avec une forte consommation des crédits prévus en 2025. Une partie des dépenses notamment le solde du marché et le remboursement de la recette non consommée est inscrit au BI 26.

En synthèse

L'ensemble de ces tableaux constitue la liasse budgétaire réglementaire du budget initial 2026 dont la présente note donne des éléments d'analyse et de compréhension.

VI- Soutenabilité du budget

En complément de la présentation de l'ensemble des éléments constitutifs du budget en autorisations budgétaires, en dépenses, et en recettes et des tableaux réglementaires GBCP, il convient de regarder le budget dans son ensemble à travers les grands équilibres généraux et quelques indicateurs centraux.

Le solde budgétaire

La GBCP a fait du solde budgétaire (SB) l'élément central du pilotage de l'établissement en comparant le volume total des recettes encaissées sur l'année avec le total des dépenses payées. Il représente donc un solde de trésorerie sur les opérations budgétaires.

Pour 2026, le SB est globalement négatif de -10.1 M€. L'établissement doit donc utiliser ses réserves pour financer ce déficit (trésorerie et / ou fonds de roulement).

La décision du CA de décembre 2024 sur la catégorisation des recettes et dépenses fléchées a été déployée durant l'année 2025.

Pour la prévision 2026, on constate une forte augmentation par rapport à 2025 des recettes fléchées à hauteur de +5,7M€. Cette augmentation n'est qu'une étape puisque dans les opérations pluriannuelles du BI 26, on décompte encore des opérations initiées avant 2025 qui ne sont pas comptabilisées dans les opérations fléchées. C'est le cas notamment des opérations CPER immobiliers, équipements scientifiques,

La trésorerie de l'établissement

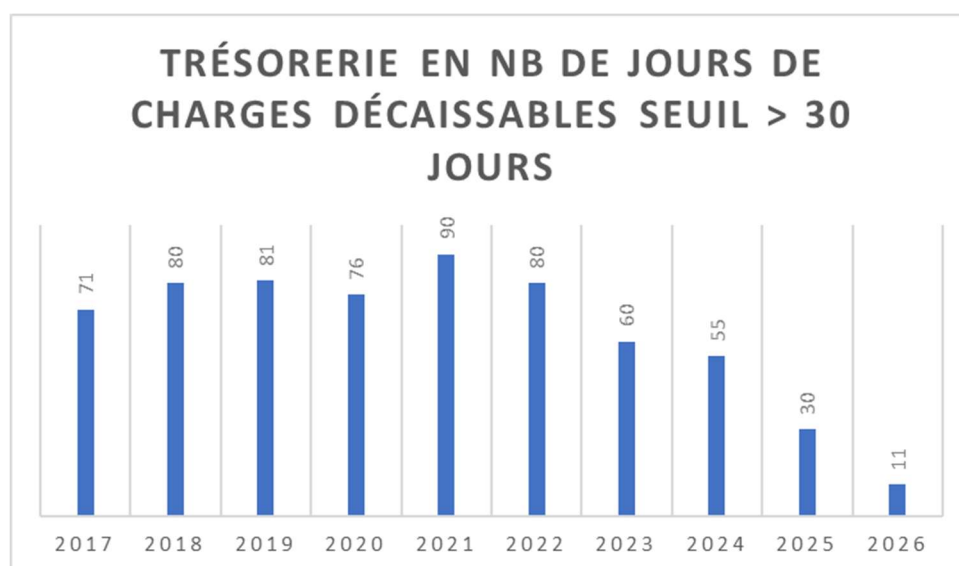
Conformément à l'analyse du tableau 7, le volume prévisionnel total de trésorerie de l'établissement au 31/12/2025 s'élèverait à 16M€, soit +4 M€ par rapport à la prévision en

BI 2025. A noter que, compte tenu de recettes encore attendues (ANR...), ce solde pourrait encore s'améliorer au compte financier 25.

L'année 2026 connaîtra une variation de trésorerie significative, équivalente au solde budgétaire, -10M€.

L'établissement a la capacité d'absorber ce besoin de trésorerie pour financer ses dépenses pour l'année 2026, au regard notamment de son niveau de trésorerie en début d'année. Le niveau en fin d'année 2026 atteindrait alors 6M€.

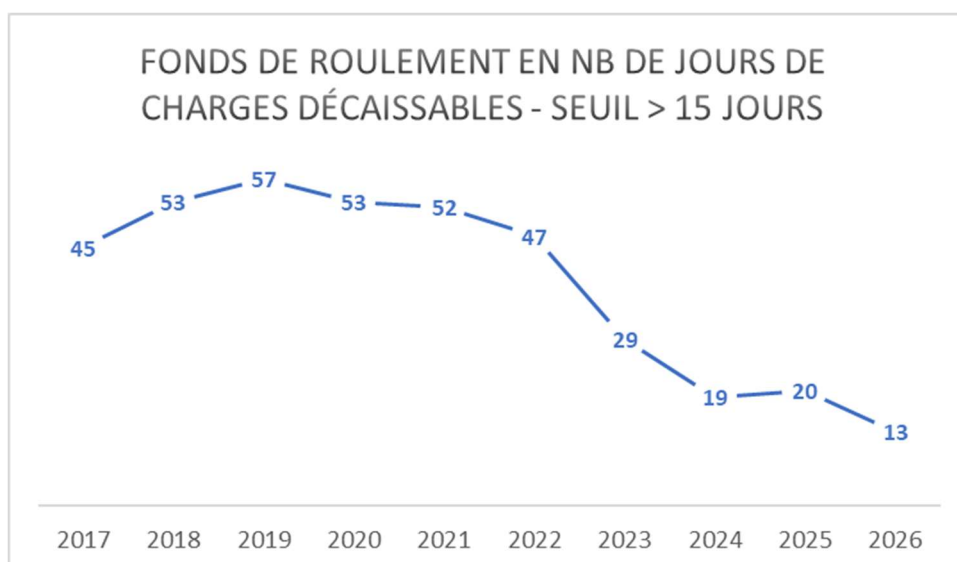
L'activité financière de l'établissement peut être évaluée par la trésorerie exprimée en nombre de jours de crédits payés (hors investissement). L'université décaissant environ 540k€ par jour, la trésorerie serait de 11 jours en fin d'année 2026. Ce ratio est faible au regard du seuil de référence de 30 jours.



Le fonds de roulement de l'établissement

De manière schématique, à fin 2024, le niveau de FDR était de 9.7 M€. La programmation du BI2025 prévoyait un prélèvement sur fonds de roulement important pour un niveau final de 4,6M€. L'exécution des opérations d'investissement n'ayant pas été à la hauteur des prévisions initiales, l'atterrissage 2025 conduit plutôt à un niveau de FDR de 9,5M€ fin décembre 2025.

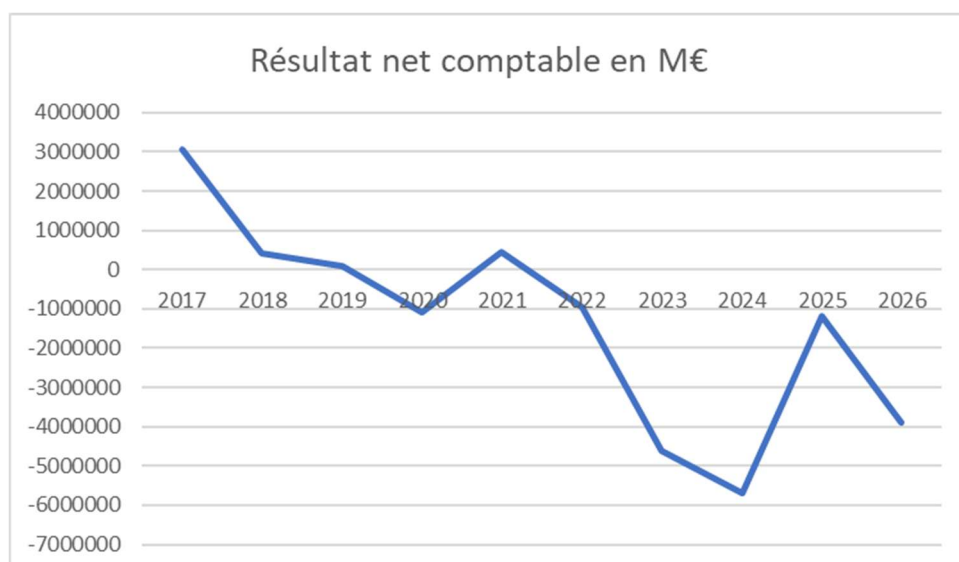
En 2026, le FDR est estimé à 7.3 M€, correspond à un ratio de 13 jours, qui demeure en-dessous du seuil d'alerte de 15 jours.



Le résultat comptable

Pour le BI 26, le résultat est en déficit à hauteur de -3.9M€, soit un niveau supérieur de près de 6M€ à celui du BI 2025 (-9.6 M€).

Ce déficit s'explique par des charges 2026, qui, bien qu'en baisse d'environ 800K€, demeurent supérieures aux produits, eux-mêmes évalués en hausse de 4 M€ par rapport au BI 2025, ce qui ne suffit pas à équilibrer l'activité.

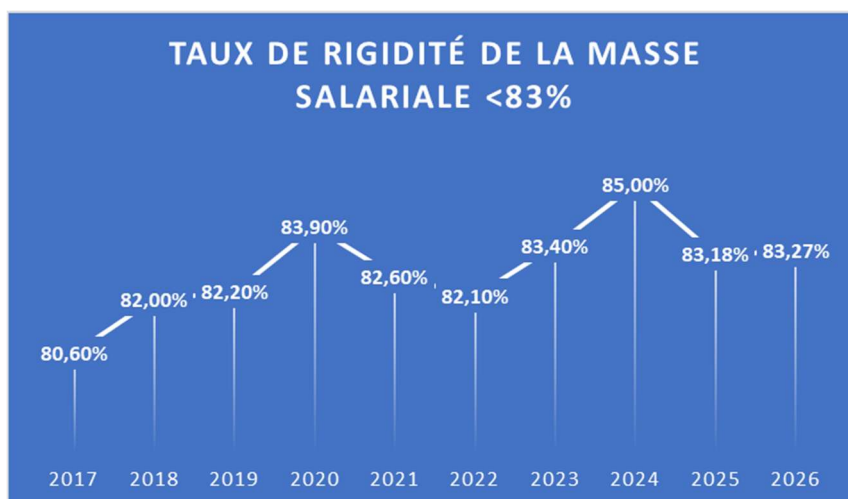


Le taux de rigidité de masse salariale

Un indicateur important à suivre pour évaluer la soutenabilité de l'établissement est le taux de rigidité de masse salariale (ou ratio Dizambourg) qui se calcule en rapportant le volume

des charges de personnel aux produits encaissables. Le seuil d'alerte est fixé à 83% ce qui signifie qu'au-dessus de ce taux, l'établissement est contraint de dépenser une part très, voire trop importante pour sa masse salariale, au détriment du fonctionnement et de l'investissement.

L'évolution 2022/2024 témoigne que l'UA a eu une trajectoire très en hausse et a amorcé une baisse significative à compter de 2025, qui se poursuivra en 2026, étant précisé que l'ensemble de la contraction de la masse salariale prévue au budget initial 2026 n'a pas été comptabilisée (cf. supra).



En synthèse

Budget initial 2026 – Note de l'ordonnateur

<u>en M€</u>	BI 2025	BR 1 2025	Atterrissage 2025	B1 2026
Produits	190,1	192,0	191,8	195,2
<i>dont SCSP</i>			150,1	148,4
Quote-part subvention	7,9	8,1	8,1	7,8
Charges de personnel	161,4	160,2	159,5	162,5
Charges de fonctionnement	35,3	35,0	30,2	33,6
Dotation aux amortissements	10,9	11,1	11,3	10,7
Résultat	-9,7	-6,3	-1,2	-3,9
CAF	-6,6	-3,3	2,0	-1,0
INVESTISSEMENT	12,2	12,3	9,0	8,0
Ressources Inv	10,7	10,7	7,7	5,6
Variation du FDR	-8,1	-4,9	1,1	-3,4
Fonds de roulement	4,3	4,7	10,7	7,3
FDR > 15 jours	8	9	20	13
Trésorerie	12,1	10,0	15,9	5,9
CP hors investissement par jour	0,5	0,5	0,5	0,5
Trésorerie > 30 jours	22	18	30	11
Rigidité masse salariale < 83%	85%	83%	83%	83%
Solde budgétaire	-16,3		-6,4	-10,1

**Tableau 1 -
Tableau des emplois présenté par l'établissement
à l'appui du budget initial 2026**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Atterissage 2025

Budget initial 2026

		(A)	
		Emplois sous plafond Etat *	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	763
		CDI	3
	Non permanents	CDD	227
		S/total EC	993
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	462
		CDI	37
	Non permanents	CDD	71
		S/total Biatss	570
Totaux	1 563	(1)	

(B)	(C) = (A) + (B)
Emplois financés hors SCSP	Global
En ETPT	
	763
	25
	361
	1 149
	-
	462
	255
	225
	942
	2 091

Plafond global des emplois voté par le CA **

(A)
Emplois sous plafond Etat *
En ETPT
756
6
229
991
450
83
86
619
1 610

(1)

(B)	(C) = (A) + (B)
Emplois financés hors SCSP	Global
En ETPT	
	756
	26
	361
	1 143
	-
	450
	258
	222
	930
	2 073

(2)

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	1 588,0	(3)
--	----------------	-----

1 588,0	(3)
----------------	-----

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	50 629 429	50 629 429	2 861 705	2 845 105			41 000	41 000	53 532 134	53 515 534
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	27 695 650	27 695 650	812 324	939 520			10 007	10 007	28 517 961	28 645 177
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 406 365	2 406 365	554 716	611 264			3 000	3 000	2 964 082	3 020 629
D105 - Bibliothèques et documentation	1 657 264	1 657 264	785 892	785 892					2 443 156	2 443 156
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	12 155 122	12 155 122	2 800 877	3 022 526			98 137	102 655	15 054 136	15 280 304
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	7 673 964	7 673 964	475 052	508 287			87 165	91 960	8 236 181	8 274 211
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 703 959	3 703 959	302 118	303 425			17 828	21 106	4 023 905	4 028 490
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies									-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 406 040	5 406 040	326 162	326 421			14 105	14 271	5 746 307	5 746 732
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	17 654 537	17 654 537	1 556 860	1 507 964			24 853	25 656	19 236 251	19 188 157
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 199 352	3 199 352	1 173 129	1 255 882			1 722 662	2 489 692	6 095 144	6 944 926
D113 - Diffusion des savoirs et musées									-	-
D114 - Immobilier	3 950 086	3 950 086	6 601 208	9 736 347			3 083 291	3 969 401	13 634 585	17 655 834
D115 - Pilotage et support	24 177 410	24 177 410	7 552 920	7 616 910			662 964	883 000	32 393 294	32 677 320
D201 - Aides directes aux étudiants	1 828 231	1 828 231	593 196	681 196					2 421 427	2 509 427
D202 - Aides indirectes									-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 493 776	2 493 776	1 861 598	1 391 421			452 000	387 000	4 807 374	4 272 197
TOTAL	164 631 187	164 631 187	28 257 758	31 532 160	-	-	6 217 011	8 038 748	199 105 956	204 202 095

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Budget	RECETTES											
	Recettes globalisées						Recettes fléchées					Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public - FD010	148 433 466											148 433 466
Droits d'inscription - FD020						5 934 813						5 934 813
Formation continue, diplômes propres et VAE - FD030						12 573 831					96 250	12 670 081
Taxe d'apprentissage - FD040						774 000						774 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR - FD050												-
Valorisation - FD060						724 938				44 134		769 072
ANR investissements d'avenir - FD070					31 200				2 086 000			2 117 200
ANR hors investissements d'avenir - FD080					1 210 216				2 035 831			3 246 047
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région - FD090					667 360				352 500		513 500	1 533 360
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne - FD100					4 275 948				868 200			5 144 146
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres - FD110			70 825		5 059 299	1 360 995		10 000	588 553		1 996 444	9 086 116
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs - FD120											30 000	30 000
Autres recettes - FD130				2 093 128	19 380	2 072 172					198 300	4 382 980
TOTAL	148 433 466	-	70 825	2 093 128	11 263 400	23 440 749	-	10 000	5 931 085	2 878 628	194 121 281	

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 10 080 814

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget initial 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget initial 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	16 212 673	6 374 074	10 080 814	-			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principa</i>	16 212 673	6 374 074	10 080 814				<i>dont Budget Principa</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	23 450	27 020	168 080		432 890	112 950	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 584 800	1 436 473	1 598 700	1 584 800	1 415 397	1 670 700	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	17 820 923	7 837 567	11 847 593	1 584 800	1 848 287	1 783 650	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)		-	-	16 236 123	5 989 280	10 063 943	PRLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		-	-	<i>1 032 173</i>		<i>1 748 008</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>		<i>4 154 786</i>	-	<i>15 203 950</i>		<i>8 315 935</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	17 820 923	7 837 567	11 847 593	17 820 923	7 837 567	11 847 593	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide à la Mobilité Internationale (AMI)	Compte 46711000	Aide à la Mobilité Internationale	338 700	230 700
TVA	Comptes 445*	TVA	1 260 000	1 440 000
TOTAL			1 598 700,00	1 670 700,00

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget	Montants prévision	Montants Budget	PRODUITS	Montants Budget	Montants prévision	Montants Budget
	initial 2025 (voté le 12/12/2024)	d'exécution 2025	initial 2026 (voté le 11/12/2025)		initial 2025 (voté le 12/12/2024)	d'exécution 2025	initial 2026 (voté le 11/12/2025)
Personnel	161 405 737	159 521 646	162 518 649	Subventions de l'Etat	146 387 732	150 084 867	148 433 466
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	42 874 820	42 891 657	44 920 799	Fiscalité affectée	1 639 568	2 312 321	2 093 128
Fonctionnement autre que les charges de personnel	46 243 041	41 581 503	44 336 033	Autres subventions	14 877 870	16 737 278	17 194 485
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	35 076 789	30 771 904	35 240 670
TOTAL DES CHARGES (1)	207 648 778	201 103 149	206 854 682	TOTAL DES PRODUITS (2)	197 981 959	199 906 370	202 961 749
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	9 666 819	1 196 779	3 892 932
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	207 648 778	201 103 149	206 854 682	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	207 648 778	201 103 149	206 854 682

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget	Montants prévision	Montants Budget
	initial 2025 (voté le 12/12/2024)	d'exécution 2025	initial 2026 (voté le 11/12/2025)
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-9 666 819	-1 196 779	-3 892 932
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 944 005	11 335 187	10 691 335
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 902 466	8 135 062	7 782 710
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-6 625 281	2 003 346	-984 308

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget	Montants prévision	Montants Budget	RESSOURCES	Montants Budget	Montants prévision	Montants Budget
	initial 2025 (voté le 12/12/2024)	d'exécution 2025	initial 2026 (voté le 11/12/2025)		initial 2025 (voté le 12/12/2024)	d'exécution 2025	initial 2026 (voté le 11/12/2025)
Insuffisance d'autofinancement	6 625 281	0	984 308	Capacité d'autofinancement	0	2 003 346	0
Investissements	12 183 127	9 044 216	8 038 748	Financement de l'actif par l'État	6 564 438	2 961 438	250 000
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	4 180 077	4 745 933	5 380 488
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières		27 020	168 080	Augmentation des dettes financières		432 890	112 950
TOTAL DES EMPLOIS (5)	18 808 408	9 071 236	9 191 135	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 744 515	10 143 607	5 743 438
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	1 072 371	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	8 063 893	0	3 447 697

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget	Montants prévision	Montants Budget
	initial 2025 (voté le 12/12/2024)	d'exécution 2025	initial 2026 (voté le 11/12/2025)
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-8 063 893	1 072 371	-3 447 697
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	8 172 230	7 061 651	6 616 246
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-16 236 123	-5 989 280	-10 063 943
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 642 512	10 722 867	7 275 170
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 827 755	-5 190 651	1 425 595
Niveau final de la TRESORERIE	12 084 053	15 913 518	5 849 574

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	15 913 518	39 677 178	26 672 472	11 669 898	34 677 544	20 716 910	6 434 908	28 044 308	13 401 286	1 041 030	25 806 243	13 744 593	237 799 887
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	39 269 760	1 800 141	1 794 450	38 657 210	1 719 041	2 186 044	39 871 743	1 194 963	2 952 148	41 479 294	5 135 606	9 241 169	185 301 568
Subvention pour charges de service public	37 108 366	-	-	37 108 366	-	-	37 108 369	-	-	37 108 366	-	-	148 433 466
Subvention pour charges d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements de l'État	-	10 497	9 856	-	5 742	9 812	7 543	6 391	5 327	7 486	6 051	2 120	70 825
Fiscalité affectée	956 570	-	154 668	-	-	19 371	465 023	-	164 584	105 828	99 437	127 647	2 093 128
Autres financements publics	347 570	435 546	831 680	864 257	817 589	771 614	875 684	458 738	1 394 582	1 991 873	1 175 406	1 298 861	11 263 400
Recettes propres	857 254	1 354 098	798 246	684 587	895 710	1 385 247	1 415 124	729 834	1 387 655	2 265 741	3 854 712	7 812 541	23 440 749
Recettes budgétaires fléchées	135 182	621 448	699 692	684 670	1 143 626	775 292	780 120	474 473	699 709	785 798	926 856	1 092 847	8 819 713
Subvention pour charges d'investissement fléchée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements de l'État fléchés	-	-	-	-	-	-	5 000	-	-	5 000	-	-	10 000
Autres financements publics fléchés	20 584	456 217	510 149	402 854	823 751	394 864	476 366	474 473	423 845	512 347	648 219	787 416	5 931 085
Recettes propres fléchées	114 598	165 231	189 543	281 816	319 875	380 428	298 754	-	275 864	268 451	278 637	305 431	2 878 628
Opérations non budgétaires	35 264	319 802	29 254	139 136	227 317	90 109	68 652	264 290	119 325	132 753	165 661	192 087	1 783 650
Emprunts : encaissements en capital					112 950								112 950
Prêts : encaissement en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	35 264	319 802	29 254	139 136	114 367	90 109	68 652	264 290	119 325	132 753	165 661	192 087	1 670 700
TVA encaissée	35 264	319 802	29 254	46 856	114 367	90 109	68 652	125 870	119 325	132 753	165 661	192 087	1 440 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	-	-	-	92 280	-	-	-	138 420	-	-	-	-	230 700
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	39 440 206	2 741 391	2 523 396	39 481 016	3 089 984	3 051 445	40 720 515	1 933 726	3 771 182	42 397 845	6 228 123	10 526 103	195 904 931
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	15 004 939	14 999 785	16 479 670	15 739 843	15 915 623	16 351 983	17 656 951	15 488 671	15 134 637	16 532 985	17 231 519	17 097 767	193 634 373
Personnel	13 755 636	13 253 971	13 560 677	13 222 384	13 365 205	13 171 248	14 401 943	14 440 815	12 556 689	12 958 779	12 950 079	13 043 376	160 680 802
Fonctionnement	584 557	1 245 122	2 155 334	1 578 425	2 005 874	2 539 086	2 547 441	782 499	1 590 981	2 878 717	3 635 174	3 793 760	25 336 970
Intervention													-
Investissement	664 746	500 692	763 659	939 034	544 544	641 649	707 567	265 357	986 967	695 489	646 266	260 631	7 616 601
Dépenses liées à des recettes fléchées	559 056	668 563	744 782	566 242	977 425	864 439	1 312 956	1 006 432	824 935	938 698	919 549	1 184 644	10 567 721
Personnel	262 700	302 926	298 903	322 778	322 778	322 798	381 877	381 877	335 018	335 018	335 018	348 693	3 950 384
Fonctionnement	287 451	358 745	321 843	235 874	647 114	535 161	888 558	587 557	438 670	598 655	527 119	768 443	6 195 190
Intervention													-
Investissement	8 905	6 892	124 036	7 590	7 533	6 480	42 521	36 998	51 247	5 025	57 412	67 508	422 147
Opérations non budgétaires	112 551	77 749	301 518	167 284	157 571	117 024	141 208	81 645	171 866	160 949	138 704	138 711	1 766 780
Emprunts : remboursements en capital	-	-	167 866		214	-	-	-	-	-	-	-	168 080
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	112 551	77 749	133 652	167 284	157 357	117 024	141 208	81 645	171 866	160 949	138 704	138 711	1 598 700
TVA décaissée	70 851	37 849	104 252	134 484	124 557	100 324	124 108	81 645	120 466	117 549	105 204	138 711	1 260 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	41 700	39 900	29 400	32 800	32 800	16 700	17 100	-	51 400	43 400	33 500	-	338 700
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	15 676 546	15 746 097	17 525 970	16 473 369	17 050 619	17 333 446	19 111 115	16 576 748	16 131 438	17 632 632	18 289 772	18 421 122	205 968 874
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	23 763 660	- 13 004 706	- 15 002 574	23 007 647	- 13 960 635	- 14 282 001	21 609 400	- 14 643 022	- 12 360 256	24 765 213	- 12 061 649	- 7 895 019	10 063 943
SOLDE CUMULE (1) + (2)	39 677 178	26 672 472	11 669 898	34 677 544	20 716 910	6 434 908	28 044 308	13 401 286	1 041 030	25 806 243	13 744 593	5 849 574	10 063 943

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029 et plus	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-1 048 309	968 692	-779 316	-5 246 725	-3 939 610	
Recettes fléchées (b)	10 303 246	8 819 713	5 005 568	4 456 508	2 736 336	31 321 371
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						0
Autres financements de l'État fléchés	1 009 178	10 000	538 589	683 389	1 444 097	3 685 253
Autres financements publics fléchés	8 504 090	5 931 085	4 373 739	3 730 522	1 292 239	23 831 675
Recettes propres fléchées	789 978	2 878 628	93 240	42 597		3 804 443
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	8 286 245	10 567 721	9 472 977	3 149 393	1 746 396	33 222 732
Personnel						
AE=CP	4 136 955	3 950 384	5 245 099	1 803 119	173 301	15 308 858
Fonctionnement						
AE	3 887 439	6 035 690	3 962 143	1 161 457	1 131 039	16 177 768
CP	4 086 156	6 195 190	4 020 145	1 232 448	1 382 967	16 916 906
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE	63 134	430 147	207 734	100 752	190 128	991 895
CP	63 134	422 147	207 733	113 826	190 128	996 968
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	2 017 001	-1 748 008	-4 467 409	1 307 115	989 940	

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	968 692	-779 316	-5 246 725	-3 939 610	-2 949 670	

Tableau 09 -
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget Rectificatif année 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	
		Coût total de l'opération	(1)
PFIPPIDN : Projet pluriannuel DDN PPI : PPIDN05 à partir de 2017	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	708 814 2 341 373 3 050 187	
Liaison HD DATACENTER UN et BRGM Orléans	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	515 722 284 278 800 000	
PFIPPIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020 : PPRL9021G	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	188 345 8 202 122 11 994 000	
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDICINE CPER 2021-2027 : REHABSAN3	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	28 018 2 068 561 2 096 580	
PFIPPIDVICVEC : CVECPSAN (Parcours santé)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	575 000 575 000	
PFIPPIDVICVEC : CVECBUSS (Living Center XXL)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	25 000 835 000 860 000	
CONVENTION SOUS-OCCUPATION SAUMUR		5 359 480 5 359 480	
ACQUISITION en VEFA RDC BATIMENT LOGEMENT ETUDIANTS CAMPUS DE BELLE-BEILLE (Angers Loire Habitat)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 237 463 1 237 463	
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	6 825 380 19 147 330 25 972 710	
PFIRECCPER : CPER	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	988 979 222 445 6 890 437 9 791 861	
PFIRECHREG : Projets Region	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	2 789 102 1 136 906 188 783 4 114 790	
PFIRECHANR : Projets ANR	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	6 510 577 5 077 247 489 870 12 077 693	
PFIRECEURO : contrats recherche Européens	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	4 338 488 6 288 973 328 298 10 956 760	
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	4 861 652 4 715 679 190 787 9 768 118	
PFIREVALO : Contrats de Valorisation	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	255 362 696 199 123 561 1 075 622	
Contrats de recherche non fléchés	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	19 744 660 18 137 449 9 988 737 47 780 846	
PFIRECCPER : CPER	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	- - - -	
PFIRECHREG : Projets Region	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	795 784 1 191 026 10 069 1 996 879	
PFIRECHANR : Projets ANR	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	3 083 699 2 118 476 96 500 5 298 675	
PFIRECEURO : contrats recherche Européens	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	193 200 88 535 8 000 289 735	
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	2 117 382 2 144 678 30 940 4 292 791	
PFIREVALO : Contrats de Valorisation	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	258 211 408 227 103 020 769 457	
PFIRECHRFI : EUR-LumoMAT	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	2 605 547 3 441 507 100 000 6 147 053	
Contrats de recherche fléchés	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	9 053 823 9 392 448 348 229 18 794 500	
Total contrat de recherche fléchés		18 794 500 66 575 345	
Contrat de formation continue	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	- - - -	
Total contrat de formation continue		- -	
PFIRECHRFI : THELEME	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	8 103 494 5 086 884 143 040	

Prévision N (BI + BR)										
AE ouvertes les années antérieures à 2025 + BR 2025	AE consommées les années antérieures à 2025 + BR 2025	AE ouvertes en N au titre des décalages d'exécution en 2025	AE nouvelles ouvertes en 2026 = BI 2026	TOTAL des AE ouvertes en 2026	CP ouvertes les années antérieures à 2025 + BR 2025	CP consommées les années antérieures à 2025 + BR 2025	CP reprogrammés ou reportés en 2025*	CP nouveaux ouverts en 2026 = BI 2026	TOTAL des CP ouverts en 2026	
(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	
708 814	708 814	-	-	-	708 814	708 814	0	0	0	0
2 341 373	2 341 373	-	-	-	2 341 373	2 341 373	0	0	0	0
3 050 187	3 050 187	-	-	-	3 050 187	3 050 187	0	0	0	0
140 437	140 437	-	375 285	375 285	140 437	140 437	0	375 285	375 285	0
284 278	284 278	-	-	-	124 278	124 278	0	160 000	160 000	0
424 715	424 715	-	375 285	375 285	264 715	264 715	0	535 285	535 285	0
148 345	148 345	-	40 000	40 000	148 345	148 345	0	40 000	40 000	0
8 202 122	8 202 122	-	1 380 000	1 380 000	5 460 263	5 460 263	0	1 600 000	1 600 000	0
8 350 468	8 350 468	-	1 420 000	1 420 000	5 608 608	5 608 608	0	1 640 000	1 640 000	0
28 018	28 018	-	-	-	28 018	28 018	0	0	0	0
2 068 561	2 068 561	-	-	-	2 068 558	2 068 558	0	0	0	0
2 096 580	2 096 580	-	-	-	2 096 577	2 096 577	0	0	0	0
470 749	121 209	349 540	104 251	453 791	431 775	126 144	305 631	143 225	448 856	0
470 749	121 209	349 540	104 251	453 791	431 775	126 144	305 631	143 225	448 856	0
13 100	13 100	-	-	-	13 100	13 100	0	0	0	0
831 870	831 870	-	-	-	607 824	607 824	0	224 046	224 046	0
844 970	844 970	-	-	-	620 924	620 924	0	224 046	224 046	0
5 359 480	5 359 480	-	-	-	765 640	765 640	0	225 845	225 845	0
5 359 480	5 359 480	-	-	-	765 640	765 640	0	225 845	225 845	0
1 237 463	1 237 463	-	-	-	831 032	831 032	0	406 431	406 431	0
1 237 463	1 237 463	-	-	-	831 032	831 032	0	406 431	406 431	0
6 825 380	6 825 380	-	415 285	415 285	1 804 355	1 804 355	0	641 130	641 130	0
19 147 330	15 086 877	349 540	1 484 251	1 833 791	11 865 103	11 559 472	305 631	2 533 702	2 839 333	0
21 834 612	21 485 072	349 540	1 899 536	2 249 076	13 365 458	13 365 458	305 631	3 174 832	3 480 463	0
587 903	587 903	-	126 675	126 675	587 903	587 903	0	126 675	126 675	0
166 309	166 309	-	56 136	56 136	131 109	131 109	0	91 335	91 335	0
6 892 658	6 892 658	-	1 687 780	1 687 780	6 115 338	6 115 338	0	2 465 100	2 465 100	0
9 791 861	9 791 861	-	1 870 591	1 870 591	6 834 350	6 834 350	0	2 683 111	2 683 111	0
2 193 339	2 193 339	-	375 641	375 641	219 339	219 339	0	375 641	375 641	0
1 136 906	1 136 906	-	207 347	207 347	809 229	809 229	0	210 442	210 442	0
188 783	188 783	-	2 470	2 470	184 226	184 226	0	4 557	4 557	0
4 114 790	3 198 347	916 443	685 458	585 458	3 186 795	3 186 795	0	590 640	590 640	0
6 510 577	4 279 252	2 231 325	1 052 096	1 052 096	4 279 252	4 279 252	0	1 052 096	1 052 096	0
5 077 247	3 454 860	1 622 387	740 347	740 347	3 408 273	3 408 273	0	760 168	760 168	0
489 870	370 979	118 891	103 529	103 529	360 763	360 763	0	111 212	111 212	0
12 077 693	8 105 091	3 972 602	1 895 972	1 895 972	8 048 288	8 048 288	0	1 923 477	1 923 477	0
4 338 488	2 616 638	1 721 850	683 693	683 693	2 616 638	2 616 638	0	683 693	683 693	0
6 288 973	3 667 438	2 621 535	1 516 456	1 516 456	3 667 438	3 667 438	0	1 516 456	1 516 456	0
328 298	212 534	115 764	96 474	96 474	208 094	208 094	0	100 915	100 915	0
10 956 760	6 496 611	4 460 149	2 296 623	2 296 623	6 483 392	6 483 392	0	2 303 287	2 303 287	0
4 861 652	3 984 417	877 235	565 909	565 909	3 984 417	3 984 417	0	565 909	565 909	0
4 715 679	3 400 033	1 315 646	865 722	865 722	3 157 877	3 157 877	0	1 110 841	1 110 841	0
190 787	179 643	11 144	4 144	4 144	179 643	179 643	0	4 144	4 144	0
9 768 118	7 564 093	2 204 025	1 435 774	1 435 774	7 321 937	7 321 937	0	1 680 893	1 680 893	0
255 362	218 061	37 301	37 301	37 301	218 061	218 061	0	37 301	37 301	0
696 199	550 121	146 077	146 077	146 077	546 320	546 320	0	146 077	146 077	0
123 561	121 948	1 613	1 613	1 613	121 782	121 782	0	1 613	1 613	0
1 075 622	890 131	185 492	185 492	185 492	886 164	886 164	0	189 459	189 459	0
19 744 660	13 879 610	5 865 050	2 841 815	2 841 815	13 879 610	13 879 610	0	2 841 815	2 841 815	0
18 137 449	12 057 456	6 080 000	3 532 085	3 532 085	11 711 468	11 711 468	0	3 841 346	3 841 346	0
9 988 737	7 964 075	2 024 662	1 896 010	1 896 010	7 169 846	7 169 846	0	2 687 706	2 687 706	0
47 780 846	33 901 142	13 879 704	8 269 910	8 269 910	32 760 924	32 760 924	0	9 370 867	9 370 867	0
795 784	-	-	88 404	88 404	-	-	0	88 404	88 404	0
1 191 026	145 120	104 596	287 241	287 241	142 673	142 673	0	142 673	142 673	0
10 069	2 569	7 499	3 500	3 500	2 569	2 569	0	3 500	3 500	0
1 996 879	147 689	1 849 190	379 145	379 145	145 242	145 242	0	379 145	379 145	0
3 083 699	111 671	2 972 028	659 447	659 447	111 671	111 671	0	659 447	659 447	0
2 118 476	98 264	2 020 212	839 379	839 379	96 316	96 316	0	79 181	79 181	0
96 500	51 695	44 805	31 805	31 805	51 695	51 695	0	20 698	20 698	0
5 298 675	261 630	5 037 045	1 530 631	1 530 631	259 682	259 682	0	1 471 963	1 471 963	0
193 200	52 400	140 800	78 600	78 600	52 400	52 400	0	78 600	78 600	0
88 535	5 000	83 535	20 001	20 001	5 000	5 000	0	20 001	20 001	0
8 000	-	8 000	-	-	0	0	0	0	0	0
289 735	57 400	232 335	98 601	98 601	57 400	57 400	0	98 601	98 601	0
2 117 382	353 230	1 764 152	761 809	761 809	353 230	353 230	0	761 809	761 809	0
2 144 678	317 051	1 827 627	384 689	384 689	288 257	288 257	0	413 483	413 483	0
30 940	2 880	28 060	11 300	11 300	2 880	2 880	0	11 300	11 300	0
4 292 791	673 161	3 619 630	1 157 797	1 157 797	644 367	644 367	0	1 157 797	1 157 797	0
258 211	33 987	224 224								

		(1)
PFIPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI : PPIDDN05 à 2021-2027	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	708 814 13 333 418
PFIRECHRFI : ETOILE	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 310 210 3 246 982 350 010 4 907 202
FIRECHRFI : EU GREEN	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	2 140 515 1 547 074 8 000 3 696 289
Contrats d'enseignements fléchés	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	11 554 320 9 881 540 501 050 21 936 910
Contrats d'enseignements fléchés		
PLAN TOURISME : REUT	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 306 112 1 827 246 45 300 3 178 658
INCLUA	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 569 750 384 945 10 000 1 964 695
MOBILITE ERASMUS : 2026 - 2028 (900303)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 050 000 - - 1 050 000
MOBILITE ERASMUS : 2023 - 2025 (900303)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	720 325 - - 720 325
MOBILITE ERASMUS : 2024 - 2026 (900303)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	834 870 - - 834 870
MOBILITE ERASMUS : 2025 - 2027 (900303)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 040 376 - - 1 040 376
MOBILITE ERASMUS : AIDE A LA MOBILITE EN UKRAINE - CAPEUMIC1	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	205 288 - - 205 288
MOBILITE ERASMUS : LIBAN - CAPEULIB1	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	239 336 - - 239 336
MOBILITE ERASMUS : GEORGIE- CAPEUGE01	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	231 360 - - 231 360
MOBILITE ERASMUS : SLS4Teen	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	21 816 378 184 - 400 000
FEDER CAP EUROPE	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	- - - -
Contrats d'enseignements non fléchés	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	2 897 678 6 911 931 55 300 9 864 908
Contrats d'enseignements non fléchés		
Contrats d'enseignements	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	14 451 997 16 703 471 556 350 31 801 818
Total contrat d'enseignement		
Ss total personnel		43 250 480
Ss total fonctionnement et intervention		51 148 748
Ss total investissement		29 950 645
TOTAL		124 349 874

(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)
708 814	708 814	-	-	-	708 814	708 814	0	0	0
10 229 002	10 229 002	-	1 170 012	1 170 012	10 228 009	10 228 009	0	1 170 012	1 170 012
780 797	780 797	-	186 735	186 735	780 797	780 797	0	186 735	186 735
1 841 438	1 841 438	-	336 200	336 200	1 840 812	1 840 812	0	321 200	321 200
12 311	12 311	-	40 000	40 000	12 311	12 311	0	40 000	40 000
2 634 545	2 634 545	-	562 935	562 935	2 633 919	2 633 919	0	547 935	547 935
848 616	848 616	-	624 485	624 485	848 616	848 616	0	824 485	824 485
541 288	541 288	-	538 130	538 130	535 792	535 792	0	538 130	538 130
4 108	4 108	-	3 000	3 000	4 108	4 107 500	1	3 000	3 001
1 394 012	1 394 012	-	1 365 615	1 365 615	1 388 516	1 388 516	1	1 365 615	1 365 616
7 616 038	7 616 038	-	1 636 072	1 636 072	7 616 038	7 616 038	0	1 636 072	1 636 072
6 603 904	6 603 904	-	1 419 490	1 419 490	6 596 790	6 596 790	0	1 404 490	1 404 490
37 617	37 617	-	43 000	43 000	37 617	37 617	1	43 000	43 001
14 257 558	14 257 558	-	3 098 562	3 098 562	14 250 444	14 250 444	1	3 083 562	3 083 563
1 306 112	1 260 886	45 226	45 226	45 226	1 306 112	1 260 886	45 226	45 226	45 226
1 827 246	1 704 127	123 119	123 119	123 119	1 827 246	1 609 798	217 458	217 458	217 458
45 300	1 711	43 589	43 589	43 589	45 300	43 589	1 711	43 589	43 589
3 178 658	2 966 725	211 934	-	211 934	3 178 658	2 872 385	306 273	0	306 273
277 246	277 246	-	452 860	452 860	277 246	277 246	0	452 860	452 860
46 000	46 000	-	182 917	182 917	46 000	46 000	0	182 917	182 917
10 000	9 000	1 000	1 000	1 000	9 000	9 000	0	1 000	1 000
333 246	332 246	1 000	635 777	636 777	333 246	332 246	1 000	635 777	636 777
-	-	-	480 000	480 000	-	-	0	480 000	480 000
-	-	-	480 000	480 000	-	-	0	480 000	480 000
688 199	635 564	52 635	32 126	84 761	679 903	618 805	61 099	40 422	101 520
720 325	-	-	-	-	720 325	-	0	0	720 325
688 199	635 564	52 635	32 126	84 761	679 903	618 805	61 099	40 422	101 520
720 325	-	-	-	-	720 325	-	0	0	720 325
834 870	727 002	2 917	104 951	107 868	733 258	727 002	6 256	101 612	107 868
834 870	727 002	2 917	104 951	107 868	733 258	727 002	6 256	101 612	107 868
470 627	466 400	4 227	569 749	573 976	470 627	378 400	92 227	569 749	661 976
470 627	466 400	4 227	569 749	573 976	470 627	378 400	92 227	569 749	661 976
83 303	83 303	-	-	-	83 303	83 303	0	0	0
83 303	83 303	-	-	-	83 303	83 303	0	0	0
212 315	199 336	12 979	27 021	40 000	154 323	154 323	0	85 013	85 013
212 315	199 336	12 979	27 021	40 000	154 323	154 323	0	85 013	85 013
73 786	73 786	-	45 000	45 000	64 698	64 698	0	45 000	45 000
73 786	73 786	-	45 000	45 000	64 698	64 698	0	45 000	45 000
6 666	6 666	-	15 150	15 150	6 666	6 666	0	15 150	15 150
283 876	280 341	3 535	94 308	97 843	278 251	276 160	2 090	99 933	102 024
290 542	287 907	2 635	109 458	112 093	284 917	282 826	2 090	115 083	117 174
-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
1 590 024	1 544 798	45 226	468 010	513 236	1 590 024	1 544 798	45 226	468 010	513 236
4 415 272	4 215 859	199 413	1 536 073	1 735 485	4 337 609	3 958 478	379 131	1 604 647	1 983 778
55 300	10 711	44 589	44 589	44 589	55 300	10 711	44 589	0	44 589
6 060 595	5 771 368	289 227	2 004 083	2 293 310	5 962 932	5 513 987	448 945	2 072 657	2 541 602
9 206 061	9 160 836	45 226	2 104 082	2 149 308	9 206 061	9 160 836	45 226	2 104 082	2 149 308
11 019 175	10 919 763	99 413	2 955 563	3 154 975	10 934 398	10 555 267	379 131	3 009 137	3 388 268
92 917	48 328	44 589	43 000	67 589	92 917	48 328	44 589	43 000	67 589
20 318 154	20 028 926	289 227	5 102 645	5 391 872	20 233 377	19 764 431	468 946	5 156 219	5 625 165
25 168 591	25 123 365	45 226	6 997 492	7 042 718	25 168 591	25 123 365	45 226	6 997 492	7 042 718
32 298 185	32 098 773	199 413	9 075 529	9 274 942	26 809 041	26 429 910	379 131	9 769 941	10 149 072
23 681 709	23 287 580	3 941 128	3 899 137	19 314 199	18 963 979	18 963 979	350 220	5 335 049	5 685 269
81 148 485	80 509 718	638 767	19 578 030	20 216 797	71 291 831	70 517 254	774 577	22 102 481	22 877 058

(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
1 934 404	1 935 397	0	0	0	0
150 000	150 000	150 000	150 000	42 679	42 679
315 200	315 200	315 200	315 200	438 944	454 570
60 000	60 000	60 000	60 000	177 700	177 700
525 200	525 200	525 200	525 200	659 322	674 948
450 000	450 000	17 514	17 514	-	-
400 000	400 000	68 256	73 751	-	-
893	892	-	-	-	-
850 893	850 892	85 770	91 265	0	0
2 092 017	2 092 017	167 514	167 514	42 679	42 679
1 035 746	1 036 739	383 456	388 951	438 944	454 570
182 734	182 733	60 000	60 000	177 700	177 700
3 310 497	3 311 489	610 970	616 465	659 322	674 948
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
564 500	564 500	275 144	275 144	0	0
100 000	100 000	56 028	56 028	-	-
664 500	664 500	331 172	331 172	0	0
480 000	480 000	90 000	90 000	-	-
480 000	480 000	90 000	90 000	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
121 985	121 985	0	0	0	0
121 985	121 985	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
112 574	121 662	0	0	0	0
112 574	121 662	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
564 500	564 500	275 144	275 144	0	0
814 559	823 647	146 028	146 028	0	0
0	0	0	0	0	0
1 379 059	1 388 147	421 172	421 172	0	0
2 656 517	2 656 517	442 658	442 658	42 679	42 679
1 850 305	1 860 386	529 484	534 979	438 944	454 570
182 734	182 733	60 000	60 000	177 700	177 700
4 689 556	4 699 637	1 032 142	1 037 637	659 322	674 948
8 043 963	8 043 963	2 867 134	2 867 134	173 301	173 301
6 400 908	6 682 949	2 084 206	2 355 753	1 289 920	5 531 065
1 244 916	2 747 448	1 326 384	2 361 318	192 628	192 629
15 689 787	17 474 360	6 277 724	7 584 204	1 655 848	5 896 995

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant, présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	
		(18)	(19)
PFIPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	Financement de l'Etat* Autres financements publics**<		

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
PFIPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI : PPIDDN05 à partir de 2027	Personnel Fonctionnement et intervention	708 814	708 814	708 814	-	-	708 814	708 814	0	0	0						
PFIRECCPER : CPER	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	9 789 791	4 420 578	3 217 832	2 151 382	-	-	-	-	-	-						
PFIRECHREG : Projets Region	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	3 913 013	2 840 697	627 635	332 780	-	111 900	-	-	-	-						
PFIRECHANR : Projets ANR	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	12 091 311	9 583 533	1 184 753	695 977	391 655	235 393	-	-	-	-						
PFIRECEURO : contrats recherche Européens	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	10 664 779	7 468 181	807 817	535 015	445 767	1 408 000	-	-	-	-						
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 005 919 4 591 178 4 034 101	617 969 4 061 771 2 982 970	125 325 312 359 760 995	135 125 163 882 272 135	82 500 53 166 6 000	45 000	-	-	-	-						
PFIRECVALO : Contrats VALORISATION	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 097 318	1 011 881	85 438	-	-	-	-	-	-	-						
Total Contrats de recherche non fléchés	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 005 919 41 050 072 5 131 419	617 969 28 374 760 3 994 851	125 325 6 150 395 846 433	135 125 3 879 036 272 135	82 500 890 687 6 000	45 000 1 755 293 12 000										
Total contrat de recherche non fléché		47 187 410	32 987 580	7 122 153	4 286 296	979 087	1 812 293										
PFIRECHRFI : EUR-LumoMAT	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	6 143 421 12 326	3 882 421 12 326	680 000	730 000	530 000	321 000										
PFIRECCPER : CPER	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	-	-	-	-	-	-										
PFIRECHREG : Projets Region	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 800 1 932 079	1 800 449 416	191 900	553 832	402 750	334 182										
PFIRECHANR : Projets ANR	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	5 091 988	952 277	1 954 930	545 484	1 059 489	579 807										
PFIRECEURO : contrats recherche Européens	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	289 735	127 345	30 000	98 570	33 820	-										
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	578 107 3 035 012 679 583	327 307 1 088 120 431 862	10 000 827 755 124 797	48 000 686 423 80 327	192 800 375 463 42 597	57 250										
PFIRECVALO : Contrats VALORISATION	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	9 812 759 646	279 728	467 005	22 725	-	-										
Total Contrats de recherche fléchés	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	579 907 16 502 046 1 451 556	329 107 6 499 579 723 916	10 000 3 684 586 591 802	48 000 2 624 121 93 240	192 800 2 401 522 42 597	1 292 239 - -										
Total contrat de recherche fléché		18 533 508	7 552 601	4 286 388	2 765 360	2 636 919	1 292 239										
Total contrat de recherche		65 720 918	40 540 182	11 408 541	7 051 657	3 616 006	3 104 532										
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	-	-	-	-	-	-										
Total contrat de formation continue.3		-	-	-	-	-	-										
PFIRECHRFI : THELEME	Financement de l'Etat* Financement de l'Etat* Autres financements***	1 207 378 12 082 622 43 418	1 207 378 8 361 422 43 418	1 196 100	1 196 100	1 329 000	-										
PFIRECHRFI : ETOILE	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 905 891 1 438	2 480 616 1 438	-	490 589	490 589	1 444 097										
PFIRECHRFI : EU GREEN	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	3 685 057 5 616	2 539 038 5 616	592 500	553 518	-	-										
Total Contrats d'enseignements fléchés	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	6 113 269 15 767 678 50 473	3 687 995 10 900 460 50 473	- 1 788 600 -	490 589 1 749 618 -	490 589 1 329 000 -	1 444 097 - -										
Total Contrats d'enseignements fléchés		21 931 421	14 638 927	1 788 600	2 240 207	1 819 689	1 444 097										
PLAN TOURISME	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	2 190 100 977 000 459	2 190 100 977 000 459	-	-	-	-										
INCLUA	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 964 695	1 308 112	656 583	-	-	-										
MOBILITE ERASMUS : 2026- 2028 (900303) : ERA26PRO	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 050 000	-	840 000	210 000	-	-										
MOBILITE ERASMUS : 2023 - 2025 (900303) : RIOM23TS	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	720 325	720 325	-	-	-	-										
MOBILITE ERASMUS : 2024 - 2026 (900303) : RIOM24TS	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	834 870	667 896	166 974	-	-	-										
MOBILITE ERASMUS : 2025 - 2027 (900303) : RIOM24TS	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 040 376	832 301	-	208 075	-	-										
MOBILITE ERASMUS : AIDE A LA MOBILITE EN UKRAINE - CAPEUMIC1	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	205 288	164 230	41 058	-	-	-										
MOBILITE ERASMUS : LIBAN - CAPEULIB1	Financement de l'Etat* Autres financements publics**	239 336	191 469	-	47 867	-	-										

		(1)
PFIPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI : PPIDDN05 à partir de 2017	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	708 814
	Autres financements***	
		239 336
MOBILITE ERASMUS : GEORGIE- CAPEUGE01	Financement de l'Etat*	
	Autres financements publics**	231 360
	Autres financements***	
		231 360
MOBILITE ERASMUS : SLS4Teens	Financement de l'Etat*	
	Autres financements publics**	400 000
	Autres financements***	
		400 000
Total Contrats d'enseignements non fléchés	Financement de l'Etat*	4 154 795
	Autres financements publics**	5 698 555
	Autres financements***	459
Total Contrats d'enseignements non fléchés		8 813 433
Total Contrats d'enseignements	Financement de l'Etat*	10 288 064
	Autres financements publics**	21 466 233
	Autres financements***	50 932
Total contrat d'enseignements		31 785 229
Ss total financement de l'Etat	Ss total financement de l'Etat	18 622 889
	Ss total autres financements publics	92 927 832
	Ss total autres financements	6 703 906
TOTAL		118 254 628

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés
** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)
*** Recettes propres et recettes propres fléchés

6 095 246

(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)
708 814	708 814	-	-	-	708 814	708 814	0	0	0
191 469	-		47 867	-	-				
185 088			46 272						
185 088	-		46 272	-	-				
320 000	80 000		-	-	-				
4 154 795	3 495 212	-	-	-	-				
5 698 555	4 058 309	-	512 214	-	-				
459	459	-	-	-	-				
8 813 433	6 724 679	-	304 139	-	-				
10 288 064	7 186 207	-	490 589	490 589	1 444 097				
21 466 233	14 958 769	-	2 261 833	1 329 000	-				
50 932	50 932	-	-	-	-				
31 785 229	22 195 907	-	2 752 422	1 819 689	1 444 097				
18 622 889	13 702 282	-	1 423 714	1 215 889	1 489 097				
92 927 832	55 981 620	-	9 956 399	5 698 819	7 032 707				
6 703 906	4 839 699	-	365 375	48 597	12 000				
118 254 628	74 523 801	-	11 745 488	6 963 305	8 533 804				

(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)

TABLEAU 10
Synt

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2025	Atterrissage 25	BI 2026	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs		30 726 027	
	2	Niveau initial du fonds de roulement		10 722 867	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		- 5 190 651	
	4	Niveau initial de la trésorerie		15 913 518	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		5 123 479	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		10 790 038	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement		199 105 956	
	6	Résultat patrimonial		- 3 892 932	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)		- 984 308	
	8	Variation du fonds de roulement		- 3 447 697	
	9	9.a Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		- 168 080	
	10	9.a Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF		-	
			SENS	-	-
			Variation des stocks	+ / -	
			Charges sur créances irrécouvrables	-	
			Produits divers de gestion courante	+	
	11	9.b Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie		6 633 117	
			SENS	8 148 780	7 446 445
			Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
			Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	14 583 906
			Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
			Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-7 950 790
12	Solde budgétaire = + 8 - 10 - 11		- 10 080 814		
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		16 870		
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		- 10 063 943		
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		- 1 748 008	
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		- 8 315 935	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		6 616 246		
16	Variation des restes à payer		- 5 096 139		
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer		25 629 888	
	18	Niveau final du fonds de roulement		7 275 170	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement		1 425 595	
	20	Niveau final de la trésorerie		5 849 574	
		20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		3 375 471
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		2 474 103	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale